Government of Canada | Gouvernement du Canada

Depository Services Program | Programme des services de dépôt

Proposal for a revised MODEL DEPOSITORY SYSTEM

Vivienne Monty

Chair, Depository Services Remodelling Committee

June 2, 1998

Canada

Proposal for a revised
MODEL DEPOSITORY SYSTEM

Vivienne Monty

Chair, Depository Services
Remodelling Committee

June 2, 1998

©Minister of Public Works and Government Services Canada 1998
Cat. No. P63-9/1998
ISBN 0-662-63655-4

Executive Summary

This report proposes a new structural model for the Depository Services Network. This model is based around Canada's Census Divisions and attempts to take into account the requirements of population density and the impact of new information technologies. It posits a three tiered structure of Resource, Regional and Local Depository Libraries. In addition, the report sets out new criteria for depository status. (This report concerns only Canadian institutions and does not address foreign institutions, exchange agreements or other types of depositories in the program.)

TABLE OF CONTENTS

Executive Summary ..... ***(i)***

PART I - INTRODUCTION **1**

PART II - RECOMMENDATIONS **2**

PART III - BASIC PRINCIPLES/GUIDELINES **2**
1. Types of Depository Libraries **2**
2. Responsibilities of the DSP/Government **3**
3. Criteria applied to the three Types of libraries in the suggested model **4**

PART IV - MONITORING THE DEPOSITORY SYSTEM **5**
1. What will be monitored **5**
2. How will it be monitored **5**
3. Who will monitor **7**
4. When will it be monitored **7**

PART V - IMPLEMENTATION **7**

Appendix A (Spatial Framework) **8**
Introduction **8**
Role of the Census and Census Divisions **8**
The New Spatial Model of the DSP **8**
Description of each Service area and its composition **9**

Appendix B (Retention Guidelines) **21**

PART I. INTRODUCTION

Any strong democracy is based on a well-informed population. Having a wide and open access to detailed information concerning the activities, the decisions and the actions of the government represents an essential way of being and keeping informed. This information must be easily accessible to citizens in any region of the country. With this in mind, the following document addresses how the current Canadian Depository Services Network can be redesigned to meet these goals. (The foreign and exchange programs are not addressed in this document).

Background. In 1927, the Depository Services Program (DSP) was created to disseminate federal government publications to libraries throughout the country. The DSP forms a partnership between the government and the library community making the information accessible to the widest public audience possible.

The role of the DSP has been to gather these documents, obtained from various authors/creators and to disseminate them, at no cost, to the libraries in the system. The role of the libraries has been, in turn, to organize these collections and to ensure the availability to the public, both physically and by providing extensive reference help to access government information sources.

Towards the 21st Century. Internet, the digitization of information and a need for a better rationalization of the current system, has brought the Library Advisory Committee (LAC), in conjunction with the DSP, to re-examine the current system.

The aim is not to abolish the system but:

(1) to reshape it;
(2) to strengthen it;
(3) to rationalize it;
(4) to find the most effective delivery system for the 21st Century.

The new proposed model not only takes new technologies into consideration, but also recognizes the wide diversity of needs across our vast land with the realization that not all the world is "connected". It also recognizes the need to maintain and preserve government information in a "Repository of history" for future generations.

Task Force on Depository Program Review. Since the establishment of the Task Force on Depository Program Review in 1988, the DSP has been attempting to determine a structure which would work effectively while ensuring the Canadian Public equitable access to selected government publications. Many meetings and interviews have been held, surveys conducted, and briefs sought in an attempt to modernize the system.

Partners in Access (1990). The Task Force produced *"Partners in Access* (1990)", which dealt with the issues of access, funding, service, support and accountability. One of the key recommendations in that report introduced the concept of resource libraries, which would be responsible for acting as repositories and key resources for locals in their regions. They would handle electronic information as well as alternate formats.

Study of the Depository Services Program (1993). *Partners* was followed by the *Study of the Depository Services Program* (1993) by Ann Braden and Associates. It compared the DSP with other known depository systems, analysed the current geographical distribution of current depositories, presented problems related to depositing electronic and alternate formats, and proposed criteria for resource centres and selective depository status.

Recommendations. After careful study of the above reports, their various recommendations and proposals, the LAC recommends the model proposed in this report. The proposed model is workable, effective and will allow the widest possible distribution of government information in an efficient and cost-effective manner.
In all, the aim is to accomplish the following:

(1) a revised model flexible enough to accommodate technical and structural changes within the library community which forms the basis of the depository network;
(2) equitable access and service for all Canadians;
(3) rationalization and streamlining of the depository system;
(4) increased networking and co-operation between libraries in selected geographic areas;
(5) adherence to an established set of criteria for depository status;
(6) establishment of a system of accountability;
(7) encouragement of collection rationalization;
(8) more effective use of electronic formats and delivery systems.

PART II. RECOMMENDATIONS

The LAC proposes three types of depository libraries:

(1) Resource Libraries;
(2) Regional Libraries;
(3) Local Libraries.

Resource libraries. It would consist of a full depository library for all government publications including electronic materials. They will mirror public data assuring quick and timely access to such data. It is anticipated that Resource Libraries would also help in the preservation and archiving of such data. Total long-term archiving and preservation, however, and its methodology should be determined between the National Library of Canada, the DSP and some key Resource libraries (possibly 3 libraries). However, the definition of "Resource Library" can and should remain flexible. There are numerous consortia and other similar configurations through out Canada. Such consortia or groupings can be considered as one Resource Library for the purposes of this model.

Regional Libraries. It will maintain all publications as they currently exist on the checklist.

Local Libraries. It will have the option of selecting from each Checklist the publications they wish to offer their "local" clients. They may chose on any Checklist the number of publications they wish according to their needs and local requirements.

PART III. BASIC PRINCIPLES/GUIDES

The guidelines that could be applied to each type of libraries are subject to basic principles which can be described as follows:

1. Types of Depository Libraries. The number of ***Resource*** Libraries will vary according to the number of libraries that will meet the requirements of Internet access. It is anticipated that there may be as many as 30 libraries across the country that can agree to provide access to digitized data to a wider community. Mirroring of data at such sites should greatly enhance speed of access.

However, there should be no more than 1 ***Regional*** Library in a 10 km radius within one municipal boundary. Where this requirement compromises public access, additional Regional libraries can be designated as may be needed. As a general rule, the same approach to distribution within the academic environment will be respected. Also, the official language requirements of the communities serviced must be upheld.

The number of ***Local*** Libraries should remain at their current level unless there are significant population shifts or new jurisdictional boundaries are established. In order to add a new Local library, one would have to withdraw. In the event that two potential Local Libraries both meet the criteria in one area, where there is already a Regional Library in the system, the rule shall be that there be no more than one Local Library per 50,000 population.

2. Responsibilities of the DSP/Government. Each partner, the library and the government, has a responsibility to ensure the continued success and effective functioning of information access and dissemination.

Comprehensiveness. As indicated in the *Partners* document, there shall be a commitment by the DSP to a comprehensive and constant flow of publications (paper and alternate formats). The Program will undertake, on behalf of the government, to secure appropriate quantities, or access, in a timely fashion. The LAC recommends that the Federal Communications Policy be reviewed to provide a firm legislative basis for the Program.

Timeliness of delivery. Government information is mostly time-sensitive and must be provided to the DSP for distribution in sufficient quantities and within a reasonable time period following its release. Where resources exist primarily in virtual form (priced or otherwise), access through the depository site should be guaranteed.

Indexing/bibliographic access. The DSP must provide the leadership by initiating programs relating to indexing and access to government information. Internet/Web access is already provided by the DSP. Other initiatives, such as Government Information Locator Service (GILS), Cataloguing in Publication (CIP) and archiving should be fostered. The Program should work cooperatively with institutions such as the National Library to facilitate improved bibliographic access and indexing.

Retention guidelines. The materials provided to libraries through the DSP represent a resource supplied by the government to the public and, as such, there is a need for accountability. The DSP needs to provide realistic retention guidelines and suitable protocols for the maintenance of government information which it supplies. (Retention guidelines are appended to this report.)

Appropriate training and support. Training programs must be organized and support provided for libraries concerning the use and interpretation of government information.

Liaison with the library community. The DSP must continue to exercise leadership by establishing effective on-going liaison with the primary stakeholders in the program, including author departments, the Treasury Board Secretariat of Canada and the library community. The LAC may be an appropriate mechanism for partly accomplishing this task. Furthermore, the LAC should provide help in reviewing a revised Federal Communications Policy as to comprehensiveness and impact on the library community.

Appropriate use of alternative delivery mechanisms.The DSP will consider the suitability of the medium of delivery of information in balancing timeliness of delivery, cost, long-term preservation, and access issues.

Bilingualism. The bilingual needs of the public shall be recognized as an integral part of the government's information mandate.

Infrastructure. The DSP will have the infrastructure to support a depository program that fulfils the communications role of government.

3. Criteria applied to the three Types of Libraries in the suggested Model. These criteria could be summarized as:

CRITERIA FOR RESOURCE LIBRARIES The library shall:	CRITERIA FOR REGIONAL LIBRARY STATUS The library shall:	CRITERIA FOR LOCAL LIBRARY STATUS The library shall:
(1) have the space, equipment, technological infrastructure, personnel, and financial support to maintain depository print, electronic and virtual holdings;	(1) have the space, equipment, technological infrastructure, personnel and financial support to maintain depository print and electronic holdings;	(1) the space, equipment, technological infrastructure, personnel and financial support to maintain depository print and electronic holdings;
(2) be open a minimum of sixty hours a week;	(2) be open a minimum of sixty hours a week;	(2) be open a minimum of forty hours a week;
(3) designate a professional librarian and/or a data librarian trained in the use of print and electronic government documents to be responsible for depository holdings in all formats;	(3) designate a professional librarian trained in the use of print and electronic government documents to be responsible for depository holdings;	(3) have at least one professional librarian or library technician trained in the use of government documents;
(4) provide service to the general public and to other depository libraries in their Service Area. This service will include access to the collection, reference service and free loan of those documents not considered reference material through interlibrary loan;	(4) provide service to the general public in the form of reference service, and access to depository holdings. It shall also provide free interlibrary loans to other depository libraries in its Service Area;	(4) provide service to the general public in the form of reference service, and access to depository holdings. It shall also provide free interlibrary loans to other depository libraries in its Service Area;
(5) have a system for organizing and classifying the depository collection. The library will list all depository publications in a timely fashion. This listing shall be accessible to depository institutions through an electronic network;	(5) have a system for organizing and classifying the depository collection. The library will list all depository publications in a timely fashion;	(5) have a public access catalogue which records the documents in the depository collection. In the case of those libraries having an on-line public access catalogue, the library shall ensure the depository collection is listed in this on-line catalogue;
(6) agree to the retention guidelines outlined by the Depository Services Program. (Retention guidelines are appended to this report);	(6) agree to the retention guidelines outlined by the Depository Services Program. (Retention guidelines are appended to this report);	(6) agree to the retention guidelines outlined by the Depository Services Program. (Retention guidelines are appended to this report);
(7) agree to sign a memorandum of understanding which stipulates that it must adhere to the guidelines for Resource status;	(7) agree to sign a contract which stipulates that it must adhere to the guidelines for Regional depository status;	(7) agree to sign a contract which stipulates that it must adhere to the guidelines for selective depository status;
(8) agree to complete surveys or reports as requested by the Depository Services Program from time to time;	(8) agree to complete surveys or reports as requested by the Depository Services Program from time to time;	(8) agree to complete surveys or reports as requested by the Depository Services Program from time to time;
(9) agree to publicize the availability of its depository holdings to its Service Area;	(9) agree to publicize the availability of its depository holdings to its Service Area;	(9) agree to publicize the availability of its depository holdings to its Service Area;
(10) agree to cooperate with initiatives sponsored by the Program to facilitate collection rationalization in its service area;	(10) agree to cooperate with initiatives sponsored by the Program to facilitate collection rationalization in its service area;	(10) agree to cooperate with initiatives sponsored by the Program to facilitate collection rationalization in its service area;
(11) undertake to acquire or access all materials designated by the Program;	(11) undertake to acquire all materials designated by the Program.	(11) undertake in its selection and acquisition to reflect the broader interests and requirements of the community in which it is located.;
(12) be a source of expertise in its Resource area.		(12) not be a branch of an academic library on the same campus.

PART IV. MONITORING THE DEPOSITORY SYSTEM

it is important to monitor any system of distribution and access to assure that it is working properly and efficiently.

1. WHAT will be monitored?

Accessibility of the Depository Collection. The following set of variables would act as indicators in determining the accessibility of the depository collections, whether they be a Resource, Regional, or Local depository:

(1) Record of each document in a catalogue or list which is accessible on-site;

(2) Record of each document in a catalogue or list which is accessible from a remote site by electronic means;

(3) Organization and classification of the collection;

(4) Awareness of the public about the collection;

(5) Free use of the collection on-site;

(6) On-site access available for a required minimum number of hours per week;

(7) Photocopying of non-circulating portion of the collection;

(8) Free loan of circulating materials;

(9) Provision of reference service for the collection;

(10) Knowledgeable staff who are familiar with Canadian government documents.

Use of the Depository Collection. DSP material is often not identified separately in libraries, and is often integrated with purchased Canadian government documents. Thus, statistical surveys on its use is considered to be too time consuming for libraries struggling to provide service with limited resources. We are therefore suggesting measuring usage on a rating scale rather than with statistics. Government document librarians in all the depository libraries would be asked to rate the usage of particular categories of documents on a scale from one to four with "one" representing the most frequent usage and "four" representing very low usage. The fact that certain categories of documents would be included in the core collection would at least allow for an evaluation of that portion of the depository collection.

2. HOW will it be monitored?

Accessibility of Collection. The indicators of accessibility listed in the next section are presented in a chart format. Although expectations for each type of depository will vary depending on their particular responsibilities, the same checklist will be used for each.

List of Criteria	Yes	No	Non-applicable
(1) Record of each document in a catalogue or list which is accessible on site.			
(2) Record of each document in a catalogue or list which is accessible from a remote site by electronic means.			
(3) Organization and classification of the collection.			
(4) Awareness of the public about the collection.			
(5) Free use of collection on site			
(6) On site access available for a required minimum number of hours per week.			
(7) Photocopying of non circulating portion of the collection.			
(8) Free loan of circulating materials			
(9) Electronic delivery of non circulating items.			
(10) Provision of reference service for the collection.			
(11) Knowledgeable staff who are familiar with Canadian government documents.			

Use of Collection. A rating scale for the use of the collection should be simple enough so that it can be completed easily and quickly by the Government documents staff. The following chart gives some idea of the approach which could be taken.

Level of Usage of Government Publications

Publications	Very Heavy	Heavy	Low	Very Low
(1) Hansard.				
(2) Bills and Statutes.				
(3) Committee Proceedings.				
(4) Other parliamentary papers.				
(5) Gazette.				
(6) Regulations.				
(7) Budget papers.				
(8) Public accounts and estimates.				
(9) Royal Commissions or Task Forces.				
(10) Statistics Canada.				
(11) Departmental Publications.				

Although these surveys will provide a certain level of information about the depository collections, they need to be supported by personal contact between the DSP and its libraries. A DSP representative should pay on-site visits to each Resource Library and, if possible, its regional depositories, at least once every three years. A selection of local depositories shall be included in such surveys. This will not only permit the DSP to survey the technological infrastructure of each library but also to meet with the staff to discuss the issues and problems in their particular Service Area.

3. WHO will monitor?

The DSP will appoint members of its staff and/or a regional committee to monitor the Program.

4. WHEN will it be monitored?

Canada divides itself nicely into three geographical areas (Eastern Canada, Central Canada, Western/Northern Canada) for the purpose of monitoring the depository libraries. It is recommend that one of the three areas be monitored each year.

PART V. IMPLEMENTATION

The DSP, in conjunction with the LAC, should undertake a broad consultation with the following groups as stakeholders in order to insure the widest support for the proposed model:

(1) Current depository libraries;
(2) Library Associations;
(3) Government authors/creators;
(4) Departments responsible for communications, and government information policy such as the Treasury Board Secretariat of Canada;
(5) Potential resource libraries who currently do not have that status.

Appendix A

Proposed DSP Spatial Framework

(Terminology as to type of libraries refers to older nomenclature to show changes ie Full = Regional and a Selective = Local)

Introduction. No model of the depository network can ignore the practical limitations of geography, size of population, administrative and territorial jurisdictions, and established patterns of library relationships. The service area covered by individual libraries is shaped by the elements of distance, population density, territorial and administrative imperative, economics, and the institutional relationships that exist within a region. These factors combine to define a spatial environment within which depositories can be reasonably expected to operate.

Modern communications and electronic networking can help to extend the reach of this "footprint". Allowance, however, must be made for the technical, human, and cost constraints depository institutions face. A revised spatial model of the depository network must also continue to allow for a measure of redundancy and a degree of physical accessibility.

Role of the Census and Census Divisions. The new structural model for the depository network respects Census Divisions while seeking to take into account the additional flexibility and scope that modern technology and communications allow. Geographic limitations, population, administrative and territorial imperatives are fully incorporated into the spatial model of the Depository Network by relying on the use of Census Divisions as the basis for defining the hinterland potentially served by depository institutions.

Census Divisions were established in provincial law to facilitate regional planning and the provision of services which could be delivered on a scale larger than a municipality. In the Library Advisory Committee's opinion, they provide a useful and reasonable facsimile for the spatial environment within which depositories operate. Census Divisions give the Program a rational spatial context against which to consider the distribution of depository designations. They supply the Program with finite boundaries to evaluate service areas. They permit the assessment of the network in terms of population density, the number of depositories, distance, etc., in order to provide rational building blocks around which institutional relationships within the depository network can be visibly represented and quantified. In addition, by taking into account the Census's concept of Census Metropolitan Areas (CMA's) and Census Agglomerations (CA's), it is possible to provide some depth to these spatial interpretations of the depository structure. Census Metropolitan Areas and Census Agglomerations encompass urban cores and adjacent urban and rural areas having a high degree of social and economic integration. These spatial configurations allow for a high degree of comparability. At the same time, the Depository Services Program retains considerable leeway in the way it can encompass both old, and emerging, library relationships.

Next to the provinces, Census Divisions are the most stable administrative geographic areas defined. They tend to respect existing administrative jurisdictions for most provinces, and for others, represent agreements with the provinces as to what constitutes suitable boundary lines *(Statistics Canada, 1996 Census Dictionary, Ottawa: Industry Canada, 1997 pgs. 178-180)*. Census Divisions are made up of Census Subdivisions which is the general term applied to municipalities (as determined by provincial legislation), their equivalents such as Indian Reserves, Indian settlements, unorganized territories, and geographic areas created by Statistics Canada in cooperation with the provinces as equivalents for municipalities. Beyond this, the Program has an opportunity with each decennial Census to revise and adjust its baseline assumptions about the depository network's spatial environment, and to take into account any major shifts both within this environment and the depository community itself.

The New Spatial Model of the DSP. The Library Advisory Committee and the Program perceive the network spatially as a series of 27 service areas each with a minimum of 1 Resource institution, potentially a number of regional depositories, and local depositories designated on the basis of the criteria described in this report. These Service Areas conform to provincial boundaries and regroup a number of Census Divisions. Table 1 summarizes their allocation.

Province	Population	Area (sq. km)	# Service Areas	# of CDS	# of Resource Lib.	# of Regional Lib.	# of Local Lib.
NFLD	551 792	371 634.56	1	10	1	1	10
P.E.I..	134 557	5 660.38	1	3	1	1	5
N.-S.	909 282	52 840.83	1	18	1	2	23
N.-B.	738 133	71 569.23	1	15	2	4	18
QUE	7 138 795	1 357 811.73	5	99	6	9	157
ONT	10 753 573	916 733.70	8	49	8	15	313
MAN	1 113 898	547 703.85	1	23	1	2	31
SASK	990 237	570 113.47	1	18	1	2	28
ALB	2 696 826	638 232.66	2	19	2	4	49
B.-C.	3 724 500	892 677	4	28	4	5	71
Yukon	30 766	531 843.62	1	1	---	0	2
N.W.T	64 402	3 246 389.46	1	5	1	1	4

Service Areas are largely based on population density. Generally, where population is denser, the Service Areas established are smaller and more numerous in geographic terms than less populated areas. In addition, the Library Advisory Committee

set as a goal the requirement that there be at least one local depository in each Census Agglomeration, and at least one local depository in each public library system within each Census Metropolitan Area. The Library Advisory Committee believes this is necessary in order to ensure that most citizens have a reasonable expectation of affordable physical access to both the holdings and expertise embodied in the depository institutions.

The number of resource, regional and local libraries include the present and recommended libraries.

Description of Each Service Area and its Composition.

NEWFOUNDLAND

Population	# of service areas	Area
551,792	1	371 634.56 sq.km

Service Area 1 (CD 1-10) Map 1 (*Statistics Canada, Census Divisions and Census Subdivisions - Reference Maps. 1991 Census. Catalogue Number 92-319)*

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
551,792	10	1	1	371 634.56 sq.km

Newfoundland and Labrador with a population of 551,792lends itself easily to one Service Area with one Resource Centre. Approximately one half of the population is located in and around St. John's (census district 1 - population 251,523), with the remainder scattered around the coast. St. John's is considered by Newfoundlanders as the centre of their province and is therefore accessible by road from the majority of communities. The current selective libraries are well distributed throughout the province with the exception of Census Divisions 7, 8, 9 and 10, which have no selectives and which have a population of 141,826 persons.

The concept of Newfoundland as one service area meshes well with the initiative of the provincial government to build an electronic library network in the province, incorporating public, community college and university libraries. The Provincial Library Service is responsible for coordinating this initiative, which envisions the province divided into 17 economic zones, each with a full service library. These libraries will also act as community information centres and depositories of provincial government documents.

PRINCE EDWARD ISLAND

Population	# of service areas	Area
134 557	1	5 660.38 sq.km.

Service Area 1 (CD 1-3) Map 2

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
134 557	5	1	1	5,660.38 sq.km.

Prince Edward Island's geographical configuration - an island of 134,557 persons depending on ferry, bridge or air service to reach the mainland - is best served by being considered as one Service Area. More than half the population live in and around Charlottetown, which is geographically located in the centre of the province, is easily accessible by road and currently has one full depository and four of the five selective depositories on the Island. This should be taken into account when considering applications from Census Division 2.

NOVA SCOTIA

Population	# of service areas	Area
909 282	1	52 840.83 sq.km.

Service Area 1 (CD 1-18) Map 3

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
909 282	23	2	1	52 840.83 sq.km.

One service area is recommended for Nova Scotia (population 909,282) in which 37.7% of the population lives in Halifax and area (342,966). This distribution of the population plus the fact that the current selective depositories are fairly well distributed throughout the province guarantees physical access to those government publications which the local libraries

consider essential for their clientele. In addition, the province as a whole is well networked electronically. The seven universities in the province have all their holdings accessible on a union catalogue (NOVANET) which is on Internet. Currently the headquarters of each regional library system is on Internet. All public libraries, even the small ones, as well as the community college libraries, will be able access to Internet.

It should be noted that Census Division 9 (Halifax and area) has a preponderance of selective depositories, the majority (6) of which are in the universities. Those census divisions where there are currently no selectives appear to be well served by selective depositories in adjoining divisions.

NEW BRUNSWICK

Population	# of service areas	Area
738 133	1	711 569.23 sq.km.

Service Area 1 (CD 1-15) Map 4

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
738 133	18	4	2	711 569.23 sq.km.

New Brunswick is unique in that it is officially a bilingual province with a 40 per cent Francophone population. Taking this fact into account, this province should be divided into two service areas according to language rather than according to a geographical division. The size and composition of the population, the compact land mass of the province and the current location of the full and selective depositories facilitate a division based on language.

Internet service is available throughout New Brunswick. Hook up of the various libraries is progressing. An Internet hook up would allow public and community college libraries to access the library catalogues of U.N.B., Université de Moncton, and Mount Allison. Université de Moncton also has a campus-wide electronic network serving campuses at Edmundston in the northwest of the province and Shippegan in the northeast.

The current distribution of selective depositories in the province could be improved. The number of selective depositories in Census Division 13 (Edmunston) should be taken into account. It should be noted that census district (9) Northumberland county (population 52,153) does not have a local depository.

QUEBEC

Population	# of service areas	Area
7 138 795	5	1 357 811.73 sq.km.

Because of its large population and its great land mass divided by the St. Lawrence River and extending up to Hudson Bay, Quebec has been divided into five service areas. In making these divisions, we have attempted to balance the population, the

geographic features, the census divisions, the natural transportation and communications links, and the present library infrastructure in the province.

Service Area 1 (CD 15,16,91-99) Map 5

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
458 721	13	0	1	1 089 344 sq.km.

Although this area only has a population of 458 721, it covers a vast territory which includes northern Quebec. It appears to be a natural geographic division bounded on the north by Hudson's Bay and on the south by the St. Lawrence River with the municipalities of Chicoutimi and Jonquière as the principal urban areas. The population in the northern part of this area lives in widely dispersed small communities, most of which consist of no more than 300 people. Close to three-quarters of the population live in four of the eleven census divisions (15, 16 and 91 to 99). Those four census divisions all have selective depository libraries. Census Division 94 currently has 5 selective depositories.

Service Area 2 (CD 1-14, 17-29, 34-37, 51, 52) Map 6

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 505 394	35	2	1	77 896 sq.km.

Service Area Two includes the Gaspé Peninsula and the north shore of the St. Lawrence from Quebec City to Trois-Rivières. Most of the settlement and the main roads run along both banks of the St. Lawrence River. Approximately one-third of the population in this Service Area live in Census Division 23 which includes Quebec City. The only other centre containing over 100,000 people is Trois-Rivières in Census Division 37.

The 35 selective depositories in this area are located in 13 of the 33 census divisions. This would appear to be an inequitable distribution of selectives, but there is only one area where the population (56,331) (census districts 5, 6 and 7) requires the addition of another selective depository. That is in census divisions 5, 6, and 7 (Bonaventure, Avignon and La Matapédia) in the Gaspé Peninsula. The other divisions without selectives are either sparsely populated or are in close proximity to a census division which does have a selective. Census Divisions 23 and 37 appear to be well served by depositories.

Service Area 3 (CD 30-33, 38-50, 53-56) Map 8

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
965 585	24	1	1	26 864 sq.km.

Service Area Three is a compact geographical area extending from the St. Lawrence River in the north to the U.S. border in the south and from the Richelieu River in the west to a line just east of Sherbrooke. Population is fairly evenly distributed with Sherbrooke (population 132,430) as the major centre. The road network in the Area appears to be excellent. Internet service is available in the Sherbrooke area.

The 24 selective depositories in this area are equitably distributed. It should be noted that there are 5 selectives and a full in Census Division 43 (Sherbrooke), and 6 selectives in Divisions 53 and 54 combined.

Service Area 4 (CD 66) Map 8

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 775 846	43	6	2	464 sq.km.

The Island of Montreal (Census Division 66) will be one Service Area. Its geographic configuration, population density, and transportation and communication network are all factors in considering it as one Area. It is an area well served with depository libraries, having 6 full depositories and 43 selective depositories. This translates into a selective depository for approximately every 41,298 people.

Service Area 5 (CD 57-65, 67-90) Map 7

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
2 433 209	42	0	1	163 209 sq.km.

Service Area Five covers a vast area, and contains a large population (census districts 58 to 60, 64, 65, 67 and 70 to 72, the majority of which (1,311,932) are concentrated around Montreal Island. The Island actually segments Service Area Five. The other significant concentration of population in Service Area Five is in the Outaouais area (217,609). The remaining 560,659 persons are scattered throughout the northern portion of the Service Area.

The population which is concentrated around Montreal Island use Montreal as their urban centre for working, shopping and entertainment. Thus it would seem logical to place a Resource Centre for this Service Area on the Island. A new Regional Library might be advisable to support the Resource Centre, especially outside the island.

The heavily populated areas in this Service Area appear well served by selective depositories. Seventeen depositories are located within a radius of approximately 50 kilometres or less from Montreal Island. Six depositories are located in the Outaouais.

Census Division 82, 83, 84, and 85 have no selective depositories, but neither do they have enough concentrated settlement. Census agglomerations in Divisions 68 and 69 do not have depositories. They are close to other census divisions which are well served. The number of depositories in Census Divisions 58 and 81 should be taken into account when considering new applications for depository status from these Divisions.

ONTARIO

Population	# of service areas	Area
10 753 573	8	916 734 sq.km.

The large population of Ontario (10,084,885), most of which is concentrated in the southern part of the province, and the land area which border four of the Great Lakes and extends up to Hudson Bay, are the two major factors influencing the decision to divide the province into eight Service Areas. As in Quebec, Service Areas are allocated on the basis of natural geographic divisions, population density, and travel and communication patterns.

The sophisticated level of electronic networking between all types of libraries in Ontario figures strongly in any discussion of depositories in this province. The majority of academic and community college libraries are connected to Internet, and the two regional public library systems can access each other's online catalogues, which will eventually be available on Internet.

The public library system uses AVISO software for interlibrary loans, which provides speedy and effective processing of loans throughout the province. Also prevalent, particularly in Southern Ontario are several county-wide networks hooking up the school, community college and public libraries with municipal information.

Service Area 1 (CD 48, 49, 51-54, 56, 57) Map 9

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
582 159	28	1	1	287 160 sq.km.

The northern part of Ontario has a widely dispersed total population of approximately 582,159 (census districts 48, 49, 51 to 54, 56, 57). The burden of serving such a vast and remote area is challenging enough, therefore we are recommending that the entire area be divided into two with the population concentrations at Sudbury and the Lakehead as the core of each Service Area. Service Area One serves the larger population in a smaller land area. There are currently 28 selective depositories in this area (service area one).

Service Area 2 (CD 58-60) Map 9

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
244 117	11	2	1	523 252 sq.km.

Service Area Two (244,117) has half the population of Service Area One (582 159), but more than twice the land area. The vastness of the region suggests that special care should be exercised to ensure that a sufficient number of depositories is available. There are significant agglomerations of population in both the CA's of Kenora and Elliott Lake.

Service Area 3 (CD 1, 2, 6, 7, 9, 47) Map 10

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 158 803	40	1	1	23 702 sq.km.

Service Area Three takes in the area known provincially as Eastern Ontario. This is a political and economic designation, with Ottawa as its centre, which lends itself to being a natural Service Area. Slightly more than half the population (65%) and more than half the selective depositories are in the Ottawa-Carleton Region. There are 24 selective depositories in Ottawa-Carleton, and 16 selectives serving the rest of the Service Area. The National Library and the many federal government libraries are also located in the area.

Service Area 4 (CD 10-16, 44, 46) Map 10

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
658 668	24	1	1	31 011 sq.km.
Recommended for no further selective depositories: Census Divisions 10 and 12				

Service Area Four encompasses a small compact land area in which the population (658,668) is fairly evenly distributed, except for the urban centres of Kingston and Peterborough. The 24 selective depositories in this Area are fairly well distributed. It should be noted, and taken into account, that Census Divisions 10 and 12 have 5 and 6 depositories respectively.

Service Area 5 (CD 20) Map 10

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
2 385 421	74	4	1	630 sq.km.

Census Division 20, which is basically Metropolitan Toronto, has a large concentrated population (2,385,421) and well defined boundaries based on political jurisdiction. This Area contains 74 selective depositories. This translates into a ratio of one selective for every 32,235 persons.

Service Area 6 (CD 18, 19, 21, 22, 24, 42, 43) Map 10

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
2 706 616	59	0	1	20 071 sq.km.
Recommended new full depository		**Recommended for no further selective depositories**		
1		Census Division 21		

Service Area Six has the largest population of any service in Ontario with 2,706,616 people living in the bedroom communities of Metropolitan Toronto. It is very similar in population and situation to Service Area Five in Quebec, which serves the suburbs of Montreal.

There are 59 selective depositories in the area. Seventeen (17) of these depositories are located in Census Division 21 (the Mississauga-Brampton area). This area contains about one-third of the total population of this Service Area. consideration may be warranted of designating a Regional Library to support the Resource Centre for this area.

Service Area 7 (CD 23, 25, 26, 28-30, 41) Map 10

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 730 952	45	4	1	15 033 sq.km.

Service Area Seven (population 1,730,952) consists of a narrow vertical section in the western part of the province which extends from the southern part of the Golden Horseshoe right up to the tip of the Bruce Peninsula. This area is heavily populated and contains several Census Municipalities with a population over 100,000. There are no less than 49 depository libraries in this area. This should be taken into account when entertaining requests for depository designation from the region.

Service Area 8 (CD 31, 32, 34, 36-40) Map 10

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 287 197	32	2	1	20 019 sq.km.

This southwestern part of the province is compact, heavily populated (1,287,197) and has an excellent road system between all communities. The 32 selective depositories are well distributed throughout the Area. It should be noted that Census Division 39 (London and area) has 13 selectives and one full depository.

MANITOBA

Population	# of service areas	Area
1 113 898	1	547 704 sq.km.

Service Area 1 (CD 1-23) Maps 11, 12

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 113 898	31	2	1	547 704 sq.km.

Recommended new Selectives	Recommended new Selective Depository	Recommended for no further selective depositories
2	Census Division 17	Census Division 11

Manitoba's demographic pattern is unique in that 93.1% of its population live within 13% of the total land area. This concentration of population (1,036,585) in the southern portion of the province does not justify designating more than one Service Area for Manitoba. The northern part of the province has very small communities often separated by hundreds of miles, some only accessible by water or air. The long range plan in Manitoba is to link all the libraries in the province electronically.

The current distribution of the 31 selective depositories could be improved. Census Division 11 (Winnipeg and area) has the only 2 full depositories and 11 selectives. Census Division 17, with a population of almost 23,975, has no selective depository, nor do the census agglomerations in which Portage la Prairie (census district 9 - population 23,195) and Thompson (census district 22 - population 35,584) are each located.

SASKATCHEWAN

Population	# of service areas	Area
990 237	1	570 113 sq.km.

Service Area 1 (CD 1-18) Maps 13,14

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
990 237	28	2	1	570 113 sq.km.

The demographics of the province of Saskatchewan are similar to Manitoba's, with the population living in the southern half of the province. In the north, Census Division 18, for example, which appears to be half the land area, contains only 2.5% of the total population. Approximately half the population live in the Census Divisions in which Saskatoon and Regina are each located. These two major urban centres in the centre of the province are well connected to the surrounding area by road, rail and air. The size and distribution of the population justify making Saskatchewan one Service Area. The Saskatchewan Provincial Library system will link all libraries in Saskatchewan electronically.

The 28 selective depositories are well distributed throughout the populated part of the province. Although Census Divisions 12 and 13 have 49,312 widely dispersed persons, they border North Battleford which is the location of the headquarters of the Lakeland Regional Library System. Census Division 17 with a population of 38,528 does not have a selective depository.

ALBERTA

Population	# of service areas	Area
2 696 826	2	638 233 sq.km.

Alberta, has the fourth largest land area in the country and a population density of 4 persons per square kilometre. It falls naturally into two Service Areas, one serving the northern half of the province and the other the southern half. The census divisions nicely accommodate this division, as do the urban centres of Calgary and Edmonton which are situated in the centre of each Area. Each Service Area also has equivalent populations.

Service Area 1 (CD 1-9, 15) Map 15

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 385 500	17	1	1	180 274 sq.km.

Service Area One covers the entire southern half of the province from a line drawn roughly across the province at Red Deer. More than half the population in this Area live in Census Division 6 which includes Calgary. The 17 selective depositories appear to be well distributed according to the main concentrations of population.

Service Area 2 (CD 10-14, 16-19) Maps 15, 16

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 311 326	32	3	1	457 960 sq.km.

This area includes the sparsely populated extreme north of the province. It is larger in terms of land area, but equivalent in population to Service Area One. It is also similar in that more than half its population lives in the one Census Division (11) in which Edmonton is located and also where the University of Alberta is located. Seventeen (17) of the 32 selectives, and the other full depositories (Edmonton Public Library and Legislature Library) are located in Census Division 11. Census Divisions 17 (15,022) and 18 (54,709) have a population of 69,731 and no selectives, but the population in these Divisions is scattered. There are numerous small communities.

BRITISH COLUMBIA

Population	# of service areas	Area
3 724 500	4	892 677 sq.km.

The unique geography of British Columbia, which includes mountain ranges, a heavily populated island and a concentration of population in the southern part of the province, dictates its division into four Service Areas. Both the interior and the north of the province tend to be sparsely populated. More than on-third of the population live in the one Census Division (15) which is the Vancouver urban area.

The libraries in British Columbia are well networked thanks to Internet service being available throughout the populated parts of the province. All public and community college library catalogues are available on a CD-ROM which includes software for completing and processing interlibrary loan requests. Physical access to collections is not a big issue in the more heavily populated parts of the province.

Service Area 1 (CD 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59) Map 17

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
272 753	15	0	1	543 481 sq.km.

Although Service Area One has a small population it covers a large land area - the entire north of the province which consists of widely dispersed communities and a minimal road system. Air transport is of prime importance for the inhabitants here. The principal concentration of population (98,974) is in Census Division 53 in which Prince George is located. Prince George is also the site of the Northern University of British Columbia. Fifteen (15) selective depositories are scattered throughout this Area with the exception of Census Divisions 57 (1,391) and 59 (5,856) which are not heavily populated enough to justify a depository collection.

Service Area 2 (CD 1, 3, 5, 7, 9, 33, 35, 37, 39, 41) Map 17

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
887 241	23	0	1	235 755 sq.km
Recommended for Selective Depository		**Recommended for no further selective depositories**		
1 in Census Division 39		Census Division 1		

This Area takes in the southern part of the province including the heavily populated area of the Okanagan Valley and excluding the urban area of Vancouver. It falls quite naturally into the area covered by two provincial regional library systems. The distribution of the selective depositories in Service Area Two could be made more equitable by discouraging more selectives in Census Division 1 (56,366) and inviting applications from Census Division 39 (48,116).

Service Area 3 (CD 15) Map 17

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
1 831 665	26	3	1	2 473 sq.km.

The urban area of Vancouver has been designated as one Service Area because of the population concentration and its well defined boundary on the southwest corner of the province. It should be noted that compared with Montreal (43) and Toronto (74), the urban area of Vancouver has much fewer selective (26) depositories per person - one for every 70,448 persons as compared with Montreal (41,298) and Toronto (32,235). While it may appear that the distribution of selectives within the area is equitable, there may not be a sufficient number.

Service Area 4 (CD 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 43, 45) Map 17

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
728 841	7	2	1	110 968 sq.km.
Recommended new local depositories: 4				

This Area includes Vancouver Island and the west coast running from North Vancouver up to just south of the Queen Charlotte Islands. It is a geographically cohesive area with the majority of the population living on Vancouver Island. However, it is also an area with only 7 selective depositories and a number of Census Agglomerations without them. In order to address this, a minimum of 4 new local depositories should be established to cover requirements within the Census Agglomerations.

YUKON

Population	# of service areas	Area
30 766	1	531 844 sq.km.

Service Area 1 (CD 1) Map 20

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
30 766	2	0	pending	531 844 sq.km.

The Yukon, because of its small population and vast area most of which can only be reached by air, will be considered as one Service Area. The Yukon has 9 community libraries in centres with populations ranging from 300 to 1800. In communities of less than 300 people there are approximately 18 volunteer libraries with paperback collections. Although the Yukon will be considered as a Service Area, there may not be enough demand at this time to warrant either a Resource or Regional Library to be designated for the area. Satellite communication will doubtless change how information is accessed in the north. The DSP should continue to monitor closely the situation in this area, and explore matters further before finalizing any decisions regarding this Service Area.

NORTHWEST TERRITORIES

Population	# of service areas	Area
64 402	1	3,246,389 sq.km.

Service Area 1 (CD 4, 5, 6, 7, 8) Map 21

Population	# of current selective libraries	# of current full depositories	Recommended Resource Centre	Area
64 402	4	1	1	3,246,389 sq.km.

The population of NWT (64,402), although twice that of the Yukon (30,766), is still quite small compared to the land area it occupies which is six times that of the Yukon. Slightly more than one-third of the population is concentrated around the three communities of Yellowknife, Inuvik and Iqualuit (24,791). Satellite communication is being used to link the 17 regional libraries which have a centralized union catalogue. Arctic College which has three campuses has a different library system from that of the public libraries, but they also have a union catalogue on CD-ROM which is sent to remote sites. Yellowknife Public Library is considered as the depository for public information in NWT.

Appendix B

Guidelines
for
Canadian Government Depository Publications

The guidelines apply to Resource, Regional and Local depository libraries for federal government publications in either or both official languages.

As a general rule, all monographs and serials must be maintained by the depository library as a permanent collection. Superseded publications or those issued in microform or other non-virtual formats, which are not needed by the depository library, should be sent "prepaid" to the National Library, Canadian Book Exchange Centre, in accordance with their policies. All depository publications remain the property of the Canadian Government. It should be noted that under the National Library Act, (Section 10) 1969, federal government departments and agencies are required to send all surplus library material to the National Library.

Local depository libraries need only retain a minimum 10 years of materials.

Type of material which may be discarded.

(1) Parliamentary publications:

a) Minutes of Proceedings of the Senate upon receipt of respective bound journals.

b) Bills of the House of Commons and Senate after they have been enacted into law and appear in the Canada Gazette Part III. The Canada Gazette Part III may be disposed of upon receipt of the equivalent laws in the Statutes of Canada.

c) Order Papers and Notices of the House of Commons, Bills not enacted into law, Minutes of Proceedings of the Committees (excluding special reports, e.g.: *Equality Now*) may be disposed of one year after the prorogation of the session.

(2) ***Any publication upon receipt of a revised edition.*** This permission does not apply to annual publications such as annual reports of departments and agencies, each of which covers the activities of the organization for a specific period of time.

(3) ***Any publication which is a duplicate.*** Including any summary version of a document for which the library retains the full version.

(4) ***Pages from loose-leaf publications that are replaced by new pages.***

(5) ***Separate parts of publications upon receipt of complete volumes.*** For example, monthly issues replaced by an annual cumulation.

(6) ***Lists and indexes of publications of various agencies upon receipt of complete new editions of cumulations.***

(7) ***Material which carries an expiry date.*** For such material only the latest issues need to be kept.

(8) ***All Statistics Canada publications.*** Those should be retained as directed in Statistics Canada's *Guide to managing Statistics Canada publications in libraries/Guide de gestion des publications de Statistique Canada dans les bibliothèques*, Catalogue number CS11-208E and CS11-208F.

(9) ***Ephemera*** - ie pamphlets may be discarded after 3 years.(Caution should be exercised when these types of materials relate to government programs, activities and the like. These may be the only source of information in an area.)

Substitution of microcopies or CD-ROM for depository publications Permission is granted to all designated depositories to substitute microcopies or CD-ROM for any holdings of Canadian government publications, provided the microcopies or CD-ROM are properly referenced, can be readily located, and are easily accessible to users. Proper reading equipment must also be available.

Should there be any uncertainty in the disposal of either paper copies or microcopies and CD-ROM of Canadian government publications, contact the Depository Services Program for appropriate instructions regarding further action.

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Programme des services de dépôt
Depository Services Program

Proposition pour un nouveau MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE DE DÉPÔT

Vivienne Monty

Présidente, Services de dépôts
Comité de restructuration

Le 2 juin 1998

Canada

Proposition pour un nouveau MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE DE DÉPÔT

Vivienne Monty

Présidente, Services de dépôts
Comité de restructuration

Le 2 juin 1998

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1998
N° de cat. P63-9/1998
ISBN 0-662-63655-4

Sommaire

Le présent rapport décrit le modèle structurel proposé pour le Réseau des services de dépôt. Ce modèle a été conçu en fonction des divisions de recensement du Canada et tente de faire état des exigences liées à la densité du peuplement et de l'incidence des nouvelles technologies de l'information. Il s'articule sur une structure à trois paliers, soit les bibliothèques centrales de dépôt, les bibliothèques régionales et locales. En outre, le rapport établit de nouveaux critères relatifs au statut de bibliothèque de dépôt. (Le rapport concerne seulement les bibliothèques de dépôt canadiennes accessibles au public et n'inclut pas les établissements étrangers, les accords d'échange ou les autres types de dépôt du programme.)

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire ..... (i)

PARTIE I — INTRODUCTION 1

PARTIE II — RECOMMANDATIONS 3

PARTIE III — PRINCIPES FONDAMENTAUX/LIGNES DIRECTRICES 3
1. Type de bibliothèque de dépôt 3
2. Responsabilités du PDS et du gouvernement 4
3. Critères propres aux trois types de bibliothèques présentés dans le modèle 5

PARTIE IV — SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE DÉPÔT 6
1. Sur quoi portera la surveillance 6
2. Comment sera effectuée la surveillance 7
3. Qui effectuera la surveillance 8
4. Quand sera effectuée la surveillance 8

PARTIE V — MISE EN OEUVRE 8

Annexe A (Cadre structurel proposé pour le PSD) 9
Introduction 9
Rôle du recensement et des divisions de recensement 9
Le nouveau modèle structurel du PSD 10
Description de chaque zone de services et de sa composition 11

Annexe B (Lignes directrices régissant la conservation des publications) 24

PARTIE I - INTRODUCTION

La force d'une démocratie repose sur la capacité des citoyens de s'informer. Le fait de pouvoir accéder librement à une information complète des activités, des décisions et des actions du gouvernement représente un moyen de garantir le maintien de la démocratie. Les citoyens de toutes les régions du pays doivent donc pouvoir consulter ces renseignements facilement. Le présent document aborde la façon de remodeler le réseau canadien des services de dépôt afin d'actualiser celui-ci aux réalités du monde des communications, permettant ainsi d'atteindre les objectifs décrits aux présentes (ce document ne fait pas état des programmes étrangers et d'échange en cette matière).

Contexte

Le Programme des services de dépôt («PSD», dans le texte qui suit) a été mis sur pied en 1927. Ce, dans le but de diffuser les publications du gouvernement fédéral dans toutes les bibliothèques du pays. Le «PSD» forme un partenariat entre le gouvernement et l'ensemble des bibliothèques. Ce, afin de maintenir l'accès au réseau des bibliothèques au plus grand nombre de personnes possible.

Le rôle du «PSD» consiste à recueillir les documents des divers ministères et à diffuser ces derniers sans frais dans l'ensemble des bibliothèques membres. Les bibliothèques, quant à elles, doivent organiser ces collections et en assurer la disponibilité au public. Ce, en lui procurant le matériel et en le conseillant sur la façon d'utiliser les sources de renseignements du gouvernement.

Vers le 21 ième siècle

Internet, la numérisation de l'information et le besoin de rationaliser le système actuel ont incité le Comité consultatif des bibliothèques («CCB», dans le texte qui suit), en collaboration avec le «PSD», à procéder à un examen du système en place. Le but de cet examen n'était pas d'éliminer le système mais plutôt de :

(1) le refondre;
(2) le consolider;
(3) le rationaliser;
(4) trouver le système de prestation de l'information le plus efficace qui soit pour le 21e siècle.

Le modèle retenu tient compte des nouvelles technologies. Il prend en considération la grande diversité des besoins, d'un océan à l'autre, et du fait que le monde entier n'est pas encore «branché». Il tient compte également de la nécessité de conserver et de préserver les collections d'information du gouvernement. Sans cet archivage du passé, il ne saurait y avoir d'avenir.

Groupe de travail sur l'examen du Programme des services de dépôt

Depuis la mise sur pied du *Groupe de travail sur l'examen du Service du programme de dépôt,* en 1988, le «PSD» tente de déterminer une structure bien adaptée qui assurera aux Canadiens le meilleur accès possible aux publications gouvernementales. À cette fin plusieurs réunions, entrevues et enquêtes ont été menées. Plusieurs mémoires se penchant sur la question de la modernisation du système ont fait l'objet d'une étude approfondie.

Des partenaires dans un programme d'accès à l'information (1990)

Le groupe de travail pré-cité est à l'origine d'une analyse intitulée *Des partenaires dans un programme d'accès à l'information* (1990). Cette analyse traite des questions d'accès, de financement, de service, de soutien et de responsabilisation des bibliothèques de dépôt. Une des principales recommandations de ce rapport évoque le concept des bibliothèques centrales de dépôt. Il est recommandé que ces dernières deviennent un service principal d'archives et de documentation pour les bibliothèques locales de leur région. Elles pourraient être chargées du traitement de l'information sur supports électronique et sur supports de remplacement.

Étude sur le Service de programme de dépôt (Study of the Depository Services Program) (1993)

L'étude intitulée *Des partenaires dans un programme d'accès à l'information* a été suivie par l'analyse intitulée *Étude sur le Service du programme de dépôt* (1993). Cette dernière a été réalisée par «Ann Braden and Associates». L'étude fait la comparaison entre le «PSD» et d'autres systèmes de dépôt. Elle analyse la répartition géographique des différents dépôts, souligne les problèmes ayant trait au dépôt électronique et sur supports de remplacement et propose des critères concernant le statut de «centre de ressources» et de «dépôt sélectif».

Résultats visés

Après avoir analysé ces études, de même que les recommandations et propositions qu'elles contiennent, le «CCB» a adopté le modèle présenté ci-bas. Ce modèle, s'il est retenu, s'avérera efficace, réalisable et permettra de diffuser l'information gouvernementale de façon optimale tout en assurant l'efficience et le meilleur rapport efficacité-coût possible. Les résultats attendus s'établissent ainsi :

(1) le nouveau modèle sera assez souple pour tenir compte des changements techniques et structuraux au sein de l'ensemble des bibliothèques, qui constituent la base du réseau de dépôt;
(2) les Canadiens pourront bénéficier d'un accès optimal et d'un service équitable;
(3) le système de dépôt sera rationalisé et simplifié;
(4) les bibliothèques de certains secteurs géographiques pourront jouir d'une plus grande coopération et d'un meilleur accès aux différents réseaux;
(5) des critères prédéterminés définissant le statut de bibliothèque de dépôt assureront l'uniformité du système;
(6) un système de responsabilisation sera instauré;
(7) la rationalisation des collections sera préconisée;
(8) les formats électroniques et les systèmes de distribution seront utilisés plus efficacement.

PARTIE II - RECOMMANDATIONS

Le «CCB» propose trois sortes de bibliothèques de dépôt. Le tout s'établit comme suit:

1) **bibliothèques centrales de dépôt;**
2) **bibliothèques régionales;**
3) **bibliothèques locales.**

Si ces suggestions sont retenues les bibliothèques centrales de dépôt constitueraient des bibliothèques de dépôt universel de toutes les publications officielles et de tout le matériel électronique. Elles doivent refléter les données publiques afin de garantir un accès quasi-universel et rapide. Il est prévu qu'elles participeraient également à la conservation et à l'archivage de ce matériel. Les modalités d'archivage et de conservation à long terme pourraient être déterminées et appliquées par la Bibliothèque nationale du Canada en collaboration avec le «PSD» et quelques-unes des principales bibliothèques de documentation (peut-être trois). Également, il pourrait être possible et souhaitable que la définition d'une bibliothèque centrale de dépôt soit souple. Nous sommes d'opinion que ce modèle pourrait servir d'exemple bénéficiant à un grand nombre de consortiums et de groupements canadiens semblables.

D'autre part, les bibliothèques régionales maintiendraient toutes les publications qui sont présentement disponibles sur la liste hebdomadaire.

Finalement, les bibliothèques locales pourraient sélectionner les publications se trouvant sur chaque liste hebdomadaire destinées à leurs clients locaux. Elles pourraient ainsi choisir le nombre de publications désirées en fonction de leurs exigences et de leurs besoins.

PARTIE III - PRINCIPES FONDAMENTAUX /LIGNES DIRECTRICES

Les lignes directrices qui pourraient être appliquées à chacune des types de bibliothèque de dépôt seraient édictées en fonction de certains principes fondamentaux. Ceux-ci peuvent être décrit comme suit :

1. Types de bibliothèques de dépôt: le nombre de bibliothèques **centrales de dépôt** pourrait varier selon les besoins d'accessibilité à l'Internet. Il se pourrait qu'un total de trente (30) bibliothèques, d'un bout à l'autre du pays, s'affairent à assurer un accès universel aux données numériques. La reproduction exacte de ces données, sur différents sites, devrait faciliter la rapidité de cet accès.

Nous sommes d'opinion qu'il ne devrait y avoir qu'une seule bibliothèque **régionale** dans les dix (10) kilomètres des limites d'une municipalité. Dans les cas où cette exigence pourrait compromettre l'accès à la bibliothèque de dépôt, d'autres bibliothèques régionales pourraient être désignées au besoin. D'autre part, la distribution de documents en milieu universitaire devrait s'effectuer conformément aux mêmes critères. En outre, les exigences en matière de langues officielles, là où elles s'appliquent, devront être respectées.

Finalement, le nombre de bibliothèques **locales** pourrait demeurer le même. Ce, à moins que la densité de la population ne varie de façon significative ou que de nouvelles limites de compétences soient établies. Nous sommes d'opinion qu'il pourrait être possible d'ouvrir une nouvelle bibliothèque que si l'on en ferme une autre. Advenant le cas où deux bibliothèques locales, situées dans la même région, répondraient toutes deux aux critères établis, le règlement édictant qu'il ne peut y avoir plus d'une bibliothèque par tranche de 50 000 habitants pourrait être appliqué.

2. LES RESPONSABILITÉS DU «PSD» ET DU GOUVERNEMENT: les partenaires décrits aux présentes, la bibliothèque en cause et le gouvernement seraient chargés conjointement d'assurer le bon fonctionnement du système d'accès et de diffusion de l'information.

Intégralité : comme il a été mentionné dans le document *Des partenaires dans un programme d'accès à l'information*, le «PSD» devrait s'engager à rendre disponible, en tout temps, toutes les publications disponibles. Ce, tant sur papier que sur tout autre genre de format. Le «PSD» obtiendrait, au nom du gouvernement, les quantités appropriées de matériel et verrait à ce qu'un accès rapide soit possible. Le «CCB» recommande actuellement la revue de la politique fédérale de communications afin de doter le programme des assises légales requises.

Rapidité de la prestation: un accès rapide à l'information gouvernementale est primordiale. Celle-ci doit pouvoir être distribuée en quantités suffisantes et dans des délais raisonnables, dès sa publication. Dans les cas où le matériel existe seulement sous forme virtuelle (tarifée ou autre), l'accès par le biais du site du «PSD» devrait être guarantie.

Indexation/accès bibliographique : le «PSD» devrait faire preuve de leadership et lancer des programmes ayant trait à l'indexation et à l'accès à l'information gouvernementale. L'accès à l'Internet et au Web est déjà offert par le «PSD». Des initiatives d'archivage telles que le «GILS» (service de localisation de l'information du gouvernement) et le «CIP» (catalogage avant publication) devraient être favorisées. Le «PSD» devrait travailler de concert avec des institutions telle que la Bibliothèque nationale afin de faciliter et améliorer l'accès bibliographique et l'indexation.

Lignes directrices régissant la conservation : le matériel distribué aux bibliothèques par le biais du «PSD» pourrait représenter un service offert au public par le gouvernement. À ce titre, le «PSD» pourrait exiger l'application du principe de la responsabilisation. À cette fin, le «PSD» pourrait fournir des lignes directrices réalistes. Celles-ci régiraient la conservation et les protocoles de préservation de l'information gouvernementale distribuée (les lignes directrices régissant la conservation sont jointes au rapport).

Formation et soutien appropriés : des programmes de formation, de soutien à l'utilisation et à l'interprétation de l'information gouvernementale devraient être fournis aux bibliothèques.

Liaisons avec l'ensemble des bibliothèques : le «PSD» devrait continuer à assumer un leadership en établissant des liaisons constantes avec les principaux intervenants du programme. Ce, y compris les ministères auteurs, le Secrétariat du Conseil du Trésor et les bibliothèques. Le «CCB» pourrait être un véhicule bien adapté pour s'acquitter, en partie, de cette tâche. De plus, le «CCB» devrait apporter son aide en examinant une politique fédérale de communications traitant de l'intégralité et des répercussions sur les communautés.

Utilisation appropriée des mécanismes de prestation de remplacement : le «PSD» pourrait étudier la pertinence des mécanismes de prestation de l'information. Ce, en prenant en considération différents facteurs comme la rapidité des prestations, les coûts, la conservation à long terme et les questions liées à l'accessibilité.

Bilinguisme : les besoins des communautés, au niveau du bilinguisme, devraient faire partie intégrante du mandat d'information du gouvernement.

Infrastructure : le «PSD» pourrait disposer d'une infrastructure faisant la promotion d'un programme de dépôt. Ce, qui permettrait au gouvernement d'assumer son rôle de communicateur.

Critères propres aux trois types de bibliothèques présentés dans le modèle :

CRITÈRES POUR LES BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE DÉPÔT La bibliothèque devrait:	CRITÈRES POUR LES BIBLIOTHÈQUES RÉGIONALES La bibliothèque devrait:	CRITÈRES POUR LES BIBLIOTHÈQUES LOCALES La bibliothèque devrait:
(1) avoir l'espace, l'équipement, l'infrastructure technologique, le personnel et l'appui financier requis pour conserver les fonds de dépôt sur supports papier, électronique et virtuel;	(1) avoir l'espace, l'équipement, l'infrastructure technologique, le personnel et l'appui financier requis pour conserver les fonds de dépôt sur supports papier et électronique;	(1) avoir l'espace, l'équipement, l'infrastructure technologique, le personnel et l'appui financier requis pour conserver les fonds de dépôt sur supports papier et électronique;
(2) être ouverte au moins soixante heures par semaine;	(2) être ouverte au moins soixante heures par semaine;	(2) être ouverte au moins quarante heures par semaine;
(3) désigner un bibliothécaire professionnel et/ou un responsable des données numériques, apte à utiliser la documentation gouvernementale, qui serait responsable des fonds de dépôt sur tous types de supports;	(3) désigner un bibliothécaire professionnel, apte à utiliser la documentation gouvernementale, qui serait responsable des fonds de dépôt sur tous types de supports;	(3) disposer d'au moins un bibliothécaire ou un technicien de la documentation apte à utiliser la documentation gouvernementale;
(4) desservir la population et les autres bibliothèques de dépôt dans sa zone de service. Elle donnerait l'accès à sa collection, dispenserait des services de référence et prêterait gratuitement les documents autres que le matériel de référence au moyen de prêts entre bibliothèques;	(4) desservir la population en lui donnant accès à ses fonds de dépôt et en dispensant des services de référence. En outre, elle prêterait gratuitement du matériel aux autres bibliothèques de dépôt dans sa zone de service;	(4) desservir la population en lui donnant accès à ses fonds de dépôt et en dispensant des services de référence. En outre, elles prêterait gratuitement du matériel aux autres bibliothèques de dépôt dans sa zone de service;
(5) avoir un système d'organisation et de classification des collections de dépôt. Elle établirait rapidement une liste des publications de dépôt que les établissements de dépôt pourraient consulter par le biais d'un réseau électronique;	(5) avoir un système d'organisation et de classification des collections de dépôt et elle devrait établir rapidement une liste des publications de dépôt;	(5) avoir un catalogue répertoriant tous les documents de la collection de dépôt. Les bibliothèques disposant d'un catalogue que la population pourrait consulter en direct devraient s'assurer que toute la collection de dépôt y est répertoriée;
(6) se conformer aux lignes directrices en matière de conservation établies par le Programme des services de dépôt (les lignes directrices régissant la conservation sont jointes à ce rapport);	(6) se conformer aux lignes directrices en matière de conservation établies par le Programme des services de dépôt (les lignes directrices régissant la conservation sont jointes à ce rapport);	(6) se conformer aux lignes directrices en matière de conservation établies par le Programme des services de dépôt (les lignes directrices régissant la conservation sont jointes à ce rapport);
(7) signer un protocole d'entente stipulant qu'elle respectera les lignes directrices régissant le statut de bibliothèque centrale de dépôt;	(7) signer un contrat stipulant qu'elle respectera les lignes directrices régissant le statut de bibliothèque de dépôt régionale;	(7) signer un contrat stipulant qu'elle respectera les lignes directrices régissant le statut de bibliothèque de dépôt sélectif;
(8) s'engager à répondre à des sondages ou à préparer des rapports, comme l'exige à l'occasion le Programme des services de dépôt;	(8) s'engager à répondre à des sondages ou à préparer des rapports, comme l'exige à l'occasion le Programme des services de dépôt;	(8) s'engager à répondre à des sondages ou à préparer des rapports, comme l'exige à l'occasion le Programme des services de dépôt;

(9) faire la promotion de ses fonds de dépôt au sein de sa zone de service;	**(9) faire la promotion de ses fonds de dépôt au sein de sa zone de service;**	**(9) faire la promotion de ses fonds de dépôt au sein de sa zone de service;**
(10) participer aux initiatives menées par le Programme des services de dépôt pour faciliter la rationalisation des collections dans leur zone de service;	**(10) participer aux initiatives menées par le Programme des services de dépôt pour faciliter la rationalisation des collections dans leur zone de service;**	**(10) participer aux initiatives menées par le Programme des services de dépôt pour faciliter la rationalisation des collections dans leur zone de service;**
(11) s'engager à acquérir ou à avoir accès à toute la documentation désignée par le programme;	**(11) s'engager à acquérir toute la documentation désignée par le programme.**	**(11) voir à ce que sa sélection et ses acquisitions reflètent les intérêts et les exigences de la majorité de la communauté qu'elle dessert;**
(12) se servir de sources d'expertise dans sa zone de service.		**(12) ne devrait pas être une succursale d'une bibliothèque universitaire située sur le même campus.**

PARTIE IV - SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE DÉPÔT

L'aspect de la surveillance du système de distribution et d'accès, quel qu'il soit, est importante afin de garantir que ce système fonctionne bien et de façon efficace.

1. SUR QUOI portera la surveillance?

Accessibilité de la collection des bibliothèques de dépôt: les facteurs suivants pourraient servir d'indicateurs pour la détermination de l'accessibilité des collections de dépôt. Ce, qu'il s'agisse d'une bibliothèque centrale de dépôt, bibliothèque régionale ou locale.
Le tout peut se décrire comme suit:

(1) consignation de chaque document dans un catalogue ou une liste accessible sur place;
(2) consignation de chaque document dans un catalogue ou une liste accessible par voie électronique à partir d'une installation éloignée;
(3) organisation et classification de la collection;
(4) sensibilisation du public à la collection;
(5) utilisation gratuite de la collection sur place;
(6) disponibilité à l'accès sur place pour un nombre d'heures minimales par semaine;
(7) photocopie possible de la partie non circulante de la collection;
(8) prêt gratuit des documents pouvant circuler;
(9) prestation de services de référence pour la collection;
(10) personnel compétent qui connaît bien les documents du gouvernement canadien.

Utilisation de la collection de dépôt : il arrive souvent que les documents du «PSD» ne soient pas identifiés dans les bibliothèques. Généralement, ceux-ci sont intégrés aux documents achetés au gouvernement canadien. Par conséquent, les enquêtes statistiques sur leur utilisation sont considérées comme trop accaparante par les bibliothèques. Celles-ci ont de la difficulté à assurer un service avec des ressources limitées. Nous suggérons donc de quantifier l'utilisation de ces documents sur une base d'évaluation plutôt que sur une base statistique. Les bibliothécaires responsables des publications officielles, dans toutes les bibliothèques de dépôt, pourraient alors coter l'utilisation de certaines catégories de documents sur une échelle de un à quatre. C'est-à-dire que le « un» représenterait une utilisation très fréquente. Le «quatre», une utilisation très rare. Le fait que certaines catégories de documents seraient comprises dans la collection de base pourrait permettre, à tout le moins, une évaluation de l'utilisation de cette partie de la collection en dépôt.

2. COMMENT sera effectuée la surveillance?

Accessibilité de la collection: les indicateurs d'accessibilité figurant dans la prochaine section sont présentés sous forme de tableau. Même si les attentes pour chaque type de dépôt seraient différentes, selon les responsabilités de chacun, la même liste de contrôle pourrait être utilisée pour tous.

Liste des critères	Oui	Non	Sans objet
(1) Consignation de chaque document dans un catalogue ou une liste accessible sur place			
(2) Consignation de chaque document dans un catalogue ou une liste accessible par voie électronique à partir d'une installation éloignée			
(3) Organisation et classification de la collection			
(4) Sensibilisation du public à la collection			
(5) Utilisation gratuite de la collection sur place			
(6) Disponibilité de l'accès sur place nécessaire un nombre minimum d'heures par semaine			
(7) Photocopie de la partie non circulante de la collection			
(8) Prêt gratuit des documents en circulation			
(9) Livraison par voie électronique des articles non circulants			
(10) Prestation d'un service de référence pour la collection			
(11) Personnel compétent qui connaît bien les publications officielles			

Utilisation de la collection: une formule d'évaluation relative à l'usage de la collection des publications officielles devrait être simple afin que celle-ci puisse être facilement et rapidement faite par les employés. Le tableau suivant donne un aperçu de l'approche qui pourrait être adoptée.

Niveau d'utilisation des publications officielles

Publications	Très fréquent	Fréquent	Rare	Très rare
(1) Hansard				
(2) Projets de loi et lois				
(3) Comptes rendus des délibérations des comités				
(4) Autres documents parlementaires				
(5) Gazette				
(6) Règlements				
(7) Documents budgétaires				
(8) Comptes publics et budgets				
(9) Commissions royales ou groupes de travail				

(10) Statistique Canada				
(11) Publications ministérielles				

Même si les sondages pourraient fournir un certain niveau d'information sur les collections de dépôt, ils devraient être suivis par des contacts personnels entre les représentants du «PSD» et les bibliothécaires. Des visites sur place, à tous les trois ans, à chaque bibliothèque centrale de dépôt et aux dépôts régionaux devraient permettre de faire ce suivi. Ces sondages permettraient au «PSD» d'examiner l'infrastructure technologique de chaque bibliothèque et de rencontrer les employés afin discuter des questions et problèmes qui pourraient exister dans leur secteur de service.

3. QUI effectuera la surveillance?

Le «PSD» pourrait confier la surveillance du programme à des membres de son personnel ou à ceux d'un comité régional.

4. QUAND sera effectuée la surveillance?

Aux fins de la surveillance des bibliothèques, le Canada se divise en trois régions géographiques (l'Est, le Centre, et la région formée par l'Ouest et le Nord du Canada). Il est recommandé que cette surveillance soit effectuée chaque année dans une des trois régions.

PARTIE V - MISE EN OEUVRE

Le «PSD», conjointement avec le «CCB», devrait entreprendre une vaste consultation avec les intervenants identifiés ci-bas. Ce, afin d'obtenir le soutien optimal au modèle proposé.

Ces intervenants peuvent se décrire comme suit:

(1) bibliothèques de dépôt actuelles;
(2) associations de bibliothèques;
(3) ministères-auteurs;
(4) ministères responsables de la communication de renseignements administratifs et de politiques du gouvernement (par exemple le Secrétariat du Conseil du Trésor);
(5) bibliothèques qui pourraient être des bibliothèques centrales de dépôt mais qui n'ont pas ce statut à l'heure actuelle.

Annexe A

Cadre structurel proposé pour le «PSD»

(La terminologie utilisée pour déterminer les types de bibliothèques est une nomemclature ancienne permettant de décerner les changements, soit : de documentation = régionale et sélective = locale)

Tous les modèles du réseau de dépôts devraient considérer les limites (du point de vue pratique) géographiques, de la densité de la population, des compétences administratives et territoriales et des modèles de relations établis entre les bibliothèques. Le secteur desservi par chaque bibliothèque dépend de la distance, de la densité de la population, des impératifs territoriaux et administratifs, de l'économie, et des relations institutionnelles qui existent dans une région. Ces facteurs réunis définiraient un environnement structurel dans lequel les dépôts pourraient exercer leurs activités.

Les communications modernes et les réseaux électroniques pourraient aider à étendre la portée de ce «profil». Il faut toutefois tenir compte des contraintes que les bibliothèques de dépôt subissent du point de vue des coûts, humain et technique. Un modèle structurel révisé du réseau de dépôts devrait également continuer à prévoir l'évaluation de la redondance et de l'accessibilité physique.

Rôle du recensement et des divisions de recensement

Le nouveau modèle structurel du réseau de dépôts respecte les divisions de recensement. Ce, tout en cherchant à tenir compte de la plus grande souplesse possible et du champ d'application optimal que permettent la technologie moderne et les communications. Les limites géographiques, la population, les impératifs administratifs et territoriaux sont entièrement intégrés au modèle structurel du réseau de dépôts. Ce, grâce à l'utilisation des divisions de recensement pour définir la zone qui pourrait être desservie par les bibliothèques de dépôt.

Des divisions de recensement ont été établies par des lois provinciales. Ce, afin de faciliter la planification et la prestation de services qui pourraient être assurés à une plus grande échelle que celle d'une municipalité. De l'avis du «CCB», ces divisions représentent adéquatement l'environnement structurel dans lequel les dépôts exercent leurs activités. Elles fournissent au programme un contexte structurel utile permettant de procéder à la répartition des dépositaires. Elles donnent également des limites précises à partir desquelles une évaluation des secteurs de service est possible. Elles permettent d'effectuer des évaluations du réseau. Ce, du point de vue de la densité de la population, du nombre de dépôts, de la distance, etc.. Le tout afin de fournir des éléments cohérents autour desquels les relations institutionnelles du réseau de dépôt peuvent être visiblement représentées et quantifiées. De plus, en tenant compte du concept de recensement des régions métropolitaines de recensement («RMR», dans le texte qui suit) et des agglomérations de recensement («AR», dans le texte qui suit), il est possible d'interpréter avec précision le niveau structurel des dépôts. Les «RMR» et les «AR» comprennent les noyaux urbanisés, les zones urbaines et rurales qui ont un niveau élevé d'intégration sociale et économique. En raison de ces configurations structurelles, le niveau de comparabilité est important. En même temps, le «PSD» conserverait une marge de manoeuvre considérable du fait qu'il pourrait englober à la fois les anciennes et les nouvelles relations entre les bibliothèques.

Après les provinces, les divisions de recensement sont les secteurs géographiques administratifs les plus stables. Elles respectent, généralement, les autorités administratives existantes des provinces. Dans d'autres cas, elles sont le fruit d'accords avec les provinces quant à ce qui constitue des lignes de délimitation appropriées (*Statistique Canada, Répertoire du recensement 1996, Ottawa : Industrie Canada, 1997, pages 178-180*). Les divisions de recensement se composent des subdivisions de recensement (c'est-à-dire le terme général s'appliquant aux municipalités selon les législations provinciales). D'autre part, les réserves indiennes, les établissements indiens, les territoires non organisés et les secteurs géographiques créés par Statistique

Canada en collaboration avec les provinces sont considérés l'équivalents des municipalités. De plus, lors de chaque recensement décennal, le «PSD» a l'occasion de réviser et d'ajuster les divisions relatives à l'environnement structurel du réseau de dépôts. Le tout permet également de tenir compte des changements majeurs survenus dans l'environnement des dépôts.

Le nouveau modèle structurel du «PSD»

Le «CCB» et le «PSD» perçoivent le réseau comme étant une série de 27 secteurs de service. Ceux-ci pouvant avoir chacun au moins une bibliothèque centrale de dépôt, un certain nombre de dépôts régionaux et des dépôts locaux désignés selon les critères décrits dans le présent rapport. Ces secteurs de service seraient conformes aux limites provinciales et regrouperaient des divisions de recensement. Le tableau 1 résume leur répartition.

Province	Population	Secteur (en km²)	N^bre de secteurs de service	N^bre de DR	N^bre de biblio. centrales de dépôt	N^bre de bibliothèques régionales	N^bre de bibliothèques locales
T.-N.	551 792	371 634.56	1	10	1	1	10
Î.-P.-É.	134 557	5 660.38	1	3	1	1	5
N.-É.	909 282	52 840.83	1	18	1	2	23
N.-B.	738 133	71 569.23	1	15	2	4	18
QC	7 138 795	1 357 811.73	5	99	6	9	157
ONT.	10 753 573	916 733.70	8	49	8	15	313
MAN.	1 113 898	547 703.85	1	23	1	2	31
SASK.	990 237	570 113.47	1	18	1	2	28
ALB.	2 696 826	638 232.66	2	19	2	4	49
C.-B.	3 724 500	892 677	4	28	4	5	71
Yukon	30 766	531 843.62	1	1	---	0	2
T.N.-O.	64 402	3 246 389.46	1	5	1	1	4

Les secteurs de service dépendent en grande partie de la densité de la population. Généralement, lorsque la densité de la population est élevée, les secteurs de service établis sont plus petits et plus nombreux. En outre, le «CCB» a fixé comme objectif qu'il y ait au moins un dépôt local dans chaque «AR» et au moins un dépôt local dans chaque système de bibliothèques publiques situées au sein de chaque «RMR». Le «CCB» croit que cela est nécessaire afin de garantir que la plupart des citoyens jouissent des mêmes possibilités d'accès, à un coût abordable, aux ressources documentaires et à l'expertise des bibliothèques de dépôt.

Le nombre de bibliothèques centrales de dépôt, régionales et locales tient compte du nombre de bibliothèques actuelles et proposées.

Description de chaque zone de service et de sa composition :

TERRE-NEUVE

Population	N^bre de zones de service	Superficie
551 792	1	371 634.56 km².

Zone de service 1 (DR 1-10) Carte 1 (*Statistique Canada. Divisions de recensement et subdivisions de recensement (cartes de référence - Recensement de la population de 1991) No. 92-319 au catalogue)*

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
551 792	10	1	1	371 634.56 km².

Terre-Neuve et Labrador, avec sa population de 551 792 habitants, se prête facilement à l'établissement d'une zone de service desservie par une bibliothèque centrale de dépôt. Environ la moitié de la population vit à St. John's (district de recensement 1 - population 251 523) et dans les environs, le reste étant dispersé le long de la côte. Les Terre-Neuviens considèrent St. John's comme étant le centre de leur province, accessible par la route à partir de la plupart des localités. Les bibliothèques de dépôt sélectif actuelles sont bien réparties dans l'ensemble de la province, à l'exception des divisions de recensement 7, 8, 9 et 10, qui n'en ont pas malgré leurs 141 826 habitants.

L'idée de faire de Terre-Neuve une seule et même zone de service concorde bien avec la décision du gouvernement provincial de doter la province d'un réseau de bibliothèques électroniques regroupant les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires. Le Service des bibliothèques provinciales (Provincial Library Service) est chargé de coordonner cette initiative et prévoit diviser la province en 17 zones économiques, chacune pourvue d'une bibliothèque offrant tous les services. Ces bibliothèques serviront également de centres d'information communautaire et de dépôts des documents du gouvernement provincial.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Population	N^bre de zones de service	Superficie
134 557	1	5 660.38 km².

Zone de service 1 (DR 1-3) Carte 2

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
134 557	5	1	1	5 660.38 km².

Compte tenu de sa configuration géographique, l'Île-du-Prince Édouard, doit être considérée comme une seule zone de service. Les 134 557 habitants de l'île doivent emprunter le traversier, le pont ou le service aérien pour atteindre sur le reste du continent. Plus de la moitié de la population vit à l'intérieur ou autour de Charlottetown, qui sise au centre de la province. Cette ville est facilement accessible par la route et dispose actuellement d'une bibliothèque de dépôt universel

et de quatre des cinq bibliothèques de dépôt sélectif établies sur l'île. Il y aurait lieu de prendre en compte cet état de fait lors de l'examen des demandes en provenance de la division de recensement 2.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Population	N^bre de zones de service	Superficie
909 282	1	52 840.83 km².

Zone de service 1 (DR 1-18) Carte 3

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
909 282	23	2	1	52 840.83 km².

Il faut prévoir une zone de service pour la Nouvelle-Écosse (population 909 282). 37.7 % de la population vit à Halifax ou aux alentours (342 966). Cette répartition de la population et la distribution actuelle des bibliothèques de dépôt sélectif assurent l'accès physique aux publications officielles, ce que les bibliothèques locales jugent essentielles pour leur clientèle. En outre, la province dans son ensemble est dotée d'un système de réseau efficace sur le plan électronique. Toutes les ressources documentaires des sept universités de la province sont accessibles sur Internet par le biais d'un catalogue collectif (NOVANET). Actuellement, le siège de chaque réseau de bibliothèques régionales est branché sur Internet. Toutes les bibliothèques publiques, même les petites, ainsi que les bibliothèques des collèges communautaires, seront en mesure d'utiliser Internet.

Il est à noter que la division de recensement 9 (Halifax et région) est celle qui compte le plus de bibliothèques de dépôt sélectif, la majorité (6) étant installées dans les universités. Les divisions de recensement qui sont actuellement privées de bibliothèques de dépôt sélectif semblent être bien desservies par les bibliothèques de dépôt sélectif des divisions voisines.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Population	N^bre de zones de service	Superficie
738 133	1	711 569.23 km².

Zone de service 1 (DR 1-15) Carte 4

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
738 133	18	4	2	711 569.23 km².

Le Nouveau-Brunswick est un cas particulier, il s'agit d'une province officiellement bilingue dont 40 pour cent de la population est francophone. Compte tenu de cet état de fait, la province devrait être divisée en deux zones de service, suivant la langue plutôt que suivant la géographie. La taille et la composition de la population, la compacité du bloc continental de la province et l'emplacement actuel des bibliothèques de dépôt universel et sélectif facilitent une division fondée sur la langue.

Internet est disponible partout au Nouveau-Brunswick. Le branchement des diverses bibliothèques progresse. Le fait d'être branchées sur Internet permettrait aux bibliothèques publiques et collégiales d'avoir accès aux catalogues des bibliothèques de l'U.N.B., de l'Université de Moncton et de l'Université Mount Allison. L'Université de Moncton est aussi pourvue d'un réseau électronique sur campus qui dessert les campus d'Edmundston, dans le nord-ouest de la province, et de Shippagan, dans le nord-est.

La répartition actuelle des bibliothèques de dépôt sélectif de cette province pourrait être améliorée. Il faudrait tenir compte du nombre de bibliothèques de dépôt sélectif établies dans la division de recensement 13 (Edmunston). Il est à noter que le comté de Northumberland (district de recensement 9 - population 52,153) n'a pas de bibliothèque de dépôt locale.

QUÉBEC

Population	N^bre de zones de service	Superficie
7 138 795	5	1 357 811.73 km².

Le Québec a été réparti en cinq zones de service, du fait de son importante population et de son vaste bloc continental divisé par le fleuve Saint-Laurent et s'étendant jusqu'à la baie d'Hudson. Cette répartition tient compte de la population, des traits géographiques, des divisions de recensement, des réseaux naturels de transport et de communication et de l'infrastructure des bibliothèques actuelle.

Zone de service 1 (DR 15,16,91-99) Carte 5

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
458 721	13	0	1	1 089 344 km².

Bien que la population de cette zone ne soit que de 458 721 habitants, elle couvre un vaste territoire qui englobe le nord du Québec. Elle semble correspondre à une division géographique naturelle bornée au nord par la baie d'Hudson et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Les municipalités de Chicoutimi et de Jonquière constituent les principaux centres urbains. Dans le nord de cette zone, la population vit dans de petites localités très dispersées dont la plupart ne comptent pas plus de 300 habitants. Près des trois quarts de la population vit dans quatre des onze divisions de recensement (15, 16 et 91 à 99). Ces quatre divisions de recensement disposent de bibliothèques de dépôt sélectif. La division de recensement 94 en compte actuellement cinq.

Zone de service 2 (DR 1-14, 17-29, 34-37, 51, 52) Carte 6

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 505 394	25	2	1	77 896 km².

La zone de service 2 comprend la Gaspésie et la côte nord du Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'à Trois-Rivières. La plupart des localités et les principales routes longent les deux rives du fleuve Saint-Laurent. Environ le tiers de la population de cette zone de service vit dans la division de recensement 23 qui englobe la ville de Québec. Le seul autre centre qui contient plus de 100 000 habitants est Trois-Rivières, dans la division de recensement 37.

Les 35 bibliothèques de dépôt sélectif de cette zone sont situées dans 13 des 33 divisions de recensement. Cette répartition des bibliothèques de dépôt sélectif pourrait paraître inéquitable, mais il n'existe qu'une seule région où la population (56 331 - districts de recensement 5, 6 et 7) nécessiterait l'ajout d'une autre bibliothèque de dépôt sélectif, soit dans les divisions de recensement 5, 6 et 7 (Bonaventure, Avignon et La Matapédia), en Gaspésie. Les autres divisions sont dépourvues de bibliothèques de dépôt sélectif dû à une population éparse mais sont situées à proximité immédiate d'une division de recensement qui possède une telle bibliothèque. Les divisions de recensement 23 et 37 semblent bien desservies par des bibliothèques de dépôt.

Zone de service 3 (DR 30-33, 38-50, 53-56) Carte 8

Population	Nbre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	Nbre actuel de bibliothèques de dépôt universel	Nbre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
965 585	24	1	1	26 864 km².

La zone de service 3 est une région géographique compacte qui s'étend du fleuve Saint-Laurent au nord jusqu'à la frontière des États-Unis au sud et de la rivière Richelieu à l'ouest jusqu'à une ligne imaginaire située l'est de Sherbrooke. La population est assez bien répartie, Sherbrooke (population 132,430) constituant le principal centre. Le réseau routier semble excellent dans cette zone. Le service de l'Internet est disponible dans la région de Sherbrooke.

Les 24 bibliothèques de dépôt sélectif de cette zone sont réparties équitablement. Il est à noter que la division de recensement 43 (Sherbrooke) compte cinq bibliothèques de dépôt sélectif et une bibliothèque de dépôt universel, tandis que les divisions 53 et 54 combinées renferment six bibliothèques de dépôt sélectif.

Zone de service 4 (DR 66) Carte 8

Population	Nbre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	Nbre actuel de bibliothèques de dépôt universel	Nbre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 775 846	43	6	2	464 km².

L'île de Montréal (division de recensement 66) sera une zone de service. Cette recommandation est basée sur la configuration géographique de l'île, la densité de sa population et le réseau de transport et de communication. C'est une zone bien desservie en bibliothèques de dépôt; en effet, on y trouve six bibliothèques de dépôt universel et 43 bibliothèques de dépôt sélectif. Cela signifie qu'il y a une bibliothèque de dépôt sélectif par tranche d'environ 41 298 habitants.

Zone de service 5 (DR 57-65, 67-90) Carte 7

Population	Nbre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	Nbre actuel de bibliothèques de dépôt universel	Nbre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
2 433 209	42	0	1	163 209 km².

La zone de service 5 couvre une vaste superficie dont la majeure partie de sa grande population (districts de recensement 58 à 60, 64, 65, 67 et 70 à 72) (1 311 932) est concentrée autour de l'île de Montréal. En fait, l'île segmente la zone de service 5. L'autre grande concentration de population de la zone de service 5 se trouve dans la région de l'Outaouais (217 609). Les 560 659 autres personnes sont éparpillées dans le nord de la zone de service.

Pour la population concentrée autour de l'île, Montréal est le centre urbain où l'on peut travailler, faire ses emplettes et se divertir. Il semblerait donc logique de placer sur l'île une bibliothèque centrale de dépôt pour cette zone de service. Il serait peut-être bon de prévoir une nouvelle bibliothèque régionale pour appuyer la bibliothèque centrale de dépôt, surtout à l'extérieur de l'île.

Les secteurs densément peuplés de cette zone de service semblent bien pourvus en bibliothèques de dépôt sélectif. Dix-sept bibliothèques de dépôt se trouvent dans un rayon d'environ 50 kilomètres ou moins de l'île de Montréal. L'Outaouais en compte six.

Dû à leur faible densité de la population, les divisions de recensement 82, 83, 84 et 85 n'ont pas de bibliothèques de dépôt sélectif. Il en est ainsi pour les agglomérations de recensement des divisions 68 et 69; elles sont à proximité d'autres divisions de recensement bien desservies. Il faudrait tenir compte du nombre de bibliothèques de dépôt installées dans les divisions de recensement 58 et 81 lors de l'examen de nouvelles demandes de bibliothèques en provenance de ces divisions.

ONTARIO

Population	N^bre de zones de service	Superficie
10 753 573	8	916 734 km².

Les deux principaux facteurs qui motivent la décision de diviser la province de l'Ontario en huit zones de service sont l'importance de la population (10 084 885) dont la majeure partie est concentrée dans le sud de la province, et le territoire qui borde quatre des Grands Lacs s'étendant jusqu'à la baie d'Hudson. Comme au Québec, les zones de service sont réparties en fonction des divisions géographiques naturelles, de la densité de la population et des réseaux de transport et de communication.

L'étude sur les bibliothèques de dépôt de l'Ontario est fondée en grande partie sur le niveau hautement perfectionné du réseau électronique reliant les divers types de bibliothèques de cette province. La majorité des bibliothèques universitaires et collégiales sont branchées sur l'Internet. Les deux réseaux régionaux de bibliothèques publiques ont accès à leurs catalogues mutuels en direct, lesquels seront éventuellement disponibles sur l'Internet. Le réseau de bibliothèques publiques a recours au logiciel AVISO pour les prêts entre bibliothèques, ce qui assure un traitement rapide et efficace des demandes de prêts dans l'ensemble de la province. Il existe aussi, surtout dans le sud de l'Ontario, plusieurs réseaux de comté permettant aux bibliothèques scolaires, collégiales et publiques d'avoir accès à l'information municipale.

Zone de service 1 (DR 48, 49, 51-54, 56, 57) Carte 9

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
582 159	28	1	1	287 160 km².

Le nord de l'Ontario contient au total une population fort dispersée d'environ 582 159 habitants (districts de recensement 48, 49, 51 à 54, 56, 57). Desservir une région aussi vaste et aussi éloignée représente un tel défi que nous recommandons de diviser la région en deux. Les agglomérations de Sudbury et de la tête des Grands-Lacs devront constituer le coeur de chaque zone de service. La zone de service 1 dessert la population la plus importante sur un territoire plus restreint. On y trouve actuellement 28 bibliothèques de dépôt sélectif (zone de service 1).

Zone de service 2 (DR 58-60) Carte 9

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
244 117	11	2	1	523 252 km².

La zone de service 2 (244 117) a une population deux fois moins nombreuse que la zone de service 1 (582 159), mais un territoire deux fois plus vaste. Compte tenu de l'ampleur de la région il y aurait lieu d'apporter une attention particulière afin d'assurer un nombre suffisant de bibliothèques de dépôt. On retrouve une importante concentration de population dans les AR tant de Kenora que d'Elliott Lake.

Zone de service 3 (DR 1, 2, 6, 7, 9, 47) Carte 10

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 158 803	40	1	1	23 702 km².

La zone de service 3 englobe la région connue comme étant l'est de l'Ontario. Cette région est désignée ainsi pour des raisons d'ordre politique et économique. La ville d'Ottawa qui constitue le centre de cette région se prête tout naturellement à devenir une zone de service. Un peu plus de la moitié de la population (65 %) et plus de la moitié des bibliothèques de dépôt sélectif se trouvent dans la région d'Ottawa-Carleton. Vingt-quatre bibliothèques de dépôt sélectif desservent Ottawa-Carleton et 16 le reste de la zone de service. La Bibliothèque Nationale et les nombreuses bibliothèques du gouvernement fédéral sont également situées dans cette zone.

Zone de service 4 (DR 10-16, 44, 46) Carte 10

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
658 668	24	1	1	31 011 km².
Ajout non recommandé de bibliothèque de dépôt sélectif: Divisions de recensement 10 et 12				

La zone de service 4 englobe un petit territoire compact sur lequel la population (658 668) est équitablement répartie, à l'exception des centres urbains de Kingston et de Peterborough. Les 24 bibliothèques de dépôt sélectif de cette zone sont assez bien réparties. Il faudrait prendre en considération le fait que les divisions de recensement 10 et 12 ont respectivement 5 et 6 bibliothèques de dépôt.

Zone de service 5 (DR 20) Carte 10

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
2 385 421	74	4	1	630 km².

L'agglomération torontoise englobe la majeure partie de la division de recensement 20. La population est nombreuse et dense (2 385 421) et les frontières sont bien délimitées en fonction des attributions politiques. Cette zone renferme 74 bibliothèques de dépôt sélectif, soit un ratio d'une bibliothèque par tranche de 32 235 habitants.

Zone de service 6 (DR 18, 19, 21, 22, 24, 42, 43) Carte 10

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
2 706 616	59	0	1	20 071 km².

Création recommandée de nouvelles bibliothèques de dépôt universel :	Ajout non recommandé de bibliothèque de dépôt sélectif :
1	Division de recensement 21

La zone de service 6 renferme la population la plus importante en Ontario, soit 2 706 616 habitants qui vivent dans les villes-dortoirs de l'agglomération torontoise. Elle ressemble beaucoup, par sa population et sa situation, à la zone de service 5 du Québec, qui dessert les banlieues de Montréal.

Cette zone compte 59 bibliothèques de dépôt sélectif, dont 17 se trouvent dans la division de recensement 21 (la région de Mississauga-Brampton). Environ le tiers de la population totale de cette zone de service est concentré dans cette région. Il y aurait peut-être lieu de désigner une bibliothèque régionale pour appuyer la bibliothèque centrale de dépôt de cette zone.

Zone de service 7 (DR 23, 25, 26, 28-30, 41) Carte 10

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 730 952	45	4	1	15 033 km².

La zone de service 7 (population 1 730 952) consiste en une étroite bande verticale situé dans l'ouest de la province et qui va du sud de la région de Niagara jusqu'à la pointe de la péninsule Bruce. Cette zone est densément peuplée et contient plusieurs municipalités de recensement avec une population de plus de 100 000 habitants. On y trouve au moins 49 bibliothèques de dépôt, facteur dont il faudrait tenir compte lors de l'examen des demandes de désignation de bibliothèques de dépôt en provenance de la région.

Zone de service 8 (DR 31, 32, 34, 36-40) Carte 10

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 287 197	32	2	1	20 219 km².

Cette zone du sud-ouest de la province est compacte, densément peuplée (1 287 197), et possède un excellent réseau routier qui relie les différentes localités. Les 32 bibliothèques de dépôt sélectif y sont bien réparties. Il est à noter que la division de recensement 39 (London et région) compte 14 bibliothèques de dépôt sélectif et une bibliothèque de dépôt universelle.

MANITOBA

Population	N^bre de zones de service	Superficie
1 113 898	1	547 704 km².

Zone de service 1 (DR 1-23) Cartes 11 et 12

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 113 898	31	2	1	547 704 km².

N^bre recommandé de nouvelles bibliothèques de dépôt sélectif :	Lieu recommandé des nouvelles bibliothèques de dépôt sélectif :	Ajout non recommandé de bibliothèque de dépôt sélectif :
2	division de recensement 17	division de recensement 11

La répartition démographique du Manitoba est unique, car 93.1% de sa population habite sur 13% de la superficie totale du territoire. Une seule zone de service est suffisante pour le Manitoba en raison de cette concentration de la population (1 036 585) dans le Sud de la province. Le Nord de la province compte de très petites municipalités souvent séparées par des centaines de milles, certaines étant accessibles seulement par bateau ou par avion. Le plan à long terme du Manitoba est de relier électroniquement toutes ses bibliothèques.

La répartition actuelle des 31 bibliothèques de dépôt sélectif pourrait être améliorée. La division de recensement 11 (Winnipeg et sa région) compte seulement 2 bibliothèques de dépôt universel et 11 bibliothèques de dépôt sélectif. La division de recensement 17, dont la population de 23 975 personnes, ne possède aucune bibliothèque de dépôt sélectif. Il en est de même pour les deux agglomérations de recensement où se trouvent Portage la Prairie (district de recensement 9 - population 23 195) et Thompson (district de recensement 22 - population 35,584).

SASKATCHEWAN

Population	N^bre de zones de service	Superficie
990 237	1	570 113 km².

Zone de service 1 (DR 1-18) Cartes 13 et 14

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
990 237	28	2	1	570 113 km².

La démographie de la Saskatchewan est semblable à celle du Manitoba : la population est concentrée dans le Sud de la province. Dans le Nord, la division de recensement 18, par exemple, qui semble occuper la moitié du territoire ne totalise que 2,5 % de la population. Environ la moitié de la population habite dans les divisions de recensement où se trouvent Saskatoon et Regina. Ces deux principaux centres urbains au coeur de la province sont bien reliés à leur région avoisinante par les réseaux routier, ferroviaire et aérien. En raison de la taille et de la répartition de la population de Saskatchewan, une seule zone de service est justifiée. Le réseau de bibliothèques de Saskatchewan reliera électroniquement tous les établissements de la province.

Les 28 bibliothèques de dépôt sélectif sont bien réparties dans la région peuplée de la province. Bien que les divisions de recensement 12 et 13 comptent 49 312 personnes dispersées un peu partout, elles sont définies par les frontières de North Battleford où est située l'administration du réseau régional de bibliothèques Lakeland. La division de recensement 17, dont la population s'élève à 38 528 personnes, ne compte aucune bibliothèque de dépôt sélectif.

ALBERTA

Population	N^bre de zones de service	Superficie
2 696 826	2	638 233 km².

De par sa superficie, l'Alberta est la quatrième province en importance au pays. La densité de sa population est de quatre personnes au kilomètre carré. L'Alberta compte deux zones de service, une dans le Nord de la province et l'autre dans le Sud. Les divisions de recensement s'adaptent bien à cette répartition, tout comme les centres urbains de Calgary et d'Edmonton situés au coeur de chacune de ces zones, qui ont à peu près la même population.

Zone de service 1 (DR 1-9, 15) Carte 15

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 385 500	17	1	1	180 274 km².

La zone de service 1 couvre entièrement la moitié sud de la province à partir d'une ligne qui traverse la province approximativement à la latitude de Red Deer. Plus de la moitié de la population de cette zone se trouve dans la division de recensement 6 où est situé Calgary. Les 17 bibliothèques de dépôt sélectif semblent être bien réparties en fonction des principales concentrations de population.

Zone de service 2 (DR 10-14, 16-19) Cartes 15 et 16

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 311 326	32	3	1	457 960 km

Cette zone comprend l'extrême nord de la province où la population est parsemée. Sa superficie est plus grande que celle de la zone de service 1, mais sa population est équivalente. Autre similitude : plus de la moitié de la population se retrouve dans une division de recensement, soit 11, où est située Edmonton. L'université de l'Alberta s'y trouve également. Dix-sept (17) des 32 bibliothèques de dépôt sélectif et les autres bibliothèques de dépôt universelle (bibliothèque publique d'Edmonton et la bibliothèque de l'assemblée législative) sont situées dans cette division de recensement (11). Les divisions 17 (54 709) et 18 (15 022) qui comptent une population d'environ 69 731 personnes, dispersée toutefois, n'ont aucune bibliothèque de dépôt sélectif. Elles comptent également plusieurs petites communautés.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Population	N^bre de zones de service	Superficie
3 724 500	4	892 677 km².

La Colombie-Britannique requiert quatre zones de service en raison de sa géographie unique, qui comprend des chaînes de montagnes, une île densément peuplée et une concentration de population dans le Sud de la province. Peu de gens habitent l'intérieur et le Nord de la province. Plus du tiers de la population vit dans la division de recensement 15, qui constitue la zone urbaine de Vancouver.

Les bibliothèques de la Colombie-Britannique font partie d'un réseau grâce au service Internet qui est disponible dans toutes les régions habitées de la province. Tous les catalogues des bibliothèques publiques et des collèges communautaires sont disponibles sur CD-ROM, qui comprend le logiciel nécessaire pour remplir des demandes de prêts entre bibliothèques et en assurer le traitement. Dans les régions peuplées de la province, l'accès physique des collections ne constitue pas un problème.

Zone de service 1 (DR 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59) Carte 17

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
272 753	15	0	1	543 481 km².

Bien qu'elle soit peu peuplée, la zone de service 1 couvre une grande superficie. Tout le Nord de la province, composé de collectivités dispersées, est doté d'un réseau routier minimal. Le transport aérien est donc de première importance pour les habitants de cette région. La principale concentration de population (98 974) se trouve dans la division de recensement 53. La ville de Prince George qui est le siège de la Northern University of British Columbia se situe dans cette division. Cette zone de service comprend 15 bibliothèques de dépôt sélectif réparties un peu partout, sauf dans les divisions de recensement 57 (1 391) et 59 (5 856) qui ne sont pas suffisamment peuplées pour détenir une collection de bibliothèque de dépôt.

Zone de service 2 (DR 1, 3, 5, 7, 9, 33, 35, 37, 39, 41) Carte 17

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
887 241	23	0	1	235 755 km².

N^bre recommandé de nouvelles bibliothèques de dépôt sélectif :	Ajout non recommandé de bibliothèque de dépôt sélectif :
1 dans la division de recensement 39	division de recensement 1

Cette zone de service couvre le Sud de la province, y compris la zone densément peuplée de la vallée de l'Okanagan; elle ne comprend pas toutefois la zone urbaine de Vancouver. Elle fait partie de la zone couverte par les deux réseaux de bibliothèques régionales de la province. La répartition des bibliothèques de dépôt sélectif de la zone de service 2 pourrait être plus équitable si l'on décourageait la création de nouvelles bibliothèques de dépôt sélectif dans la division de recensement 1(56 366) et qu'on la favorisait dans la division 39 (48 116).

Zone de service 3 (DR 15) Carte 17

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
1 831 665	26	3	1	2 473 km².

La zone urbaine de Vancouver a été désignée zone de service en raison de sa forte concentration de population et de ses limites bien définies dans le Sud-Ouest de la province. Comparativement à Montréal (43) ou à Toronto (74), cette zone urbaine de Vancouver compte un nombre beaucoup moins important de bibliothèques de dépôt sélectif (26), soit une pour 70 440 personnes par rapport à Montréal et à Toronto où l'on en compte une pour 41 298 et 32 235 personnes respectivement. Bien que la répartition des bibliothèques de dépôt sélectif puisse sembler équitable dans cette zone, le nombre pourrait être insuffisant.

Zone de service 4 (DR 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 43, 45) Carte 17

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
728 841	7	2	1	110 968 km²
N^bre recommandé de nouvelles bibliothèques de dépôt locales : 4				

Cette zone de service comprend l'île de Vancouver et la côte Ouest, qui s'étend de North Vancouver jusqu'au sud des îles de la Reine-Charlotte. C'est une zone présentant une certaine cohésion sur le plan géographique, la majorité de la population vivant sur l'île de Vancouver. Cependant, c'est aussi une zone qui ne compte que 7 bibliothèques de dépôt sélectif. Un certain nombre d'agglomérations de recensement n'en possède aucun. Pour répondre aux besoins de ces dernières, il faudrait créer au moins quatre nouvelles bibliothèques de dépôt local.

YUKON

Population	N^bre de zones de service	Superficie
30 766	1	531 844 km².

Zone de service 1 (DR 1) Carte 20

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
30 766	2	0	en attente	531 844 km².

Le Yukon, en raison de sa faible densité de population et de son vaste territoire, accessible généralement que par avion, sera considéré comme une seule zone de service. Il compte neuf bibliothèques communautaires situées dans des collectivités de 300 à 1 800 habitants. Dans les collectivités de moins de 300 personnes, il existe environ 18 bibliothèques de bénévoles possédant des collections de livres de poche. Le Yukon sera considéré comme une zone de service, mais la demande actuelle ne justifie peut-être pas la création d'une bibliothèque centrale de dépôt ou bibliothèque régionale. Les télécommunications par satellite vont sans aucun doute modifier le mode d'accès à l'information dans le Nord. Le PSD devrait continuer de surveiller de près la situation et étudier davantage la question avant de prendre des décisions au sujet de cette zone.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Population	N^bre de zones de service	Superficie
64 402	1	3 246 389 km².

Zone de service 1 (DR 4, 5, 6, 7, 8) Carte 21

Population	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt sélectif	N^bre actuel de bibliothèques de dépôt universel	N^bre recommandé de biblio. centrale de dépôt	Superficie
64 402	4	1	1	3 246 389 km²

La population des T.N.-O. (64 402), bien qu'elle corresponde à deux fois celle du Yukon (30 766), est peu importante comparativement à sa superficie qui équivaut à six fois celle du Yukon. Un peu plus du tiers de la population est concentrée dans les trois collectivités de Yellowknife, d'Inuvik et d'Iqaluit (24 791). On a recours aux télécommunications par satellite pour relier les 17 bibliothèques régionales qui ont un catalogue collectif centralisé. Le Collège de l'Arctique qui compte trois campus est doté d'un système de bibliothèques différent de celui des bibliothèques publiques, mais il possède aussi un catalogue collectif sur CD-ROM qui est expédié aux établissements éloignés. Yellowknife est considérée comme la bibliothèque de dépôt pour l'information publique dans les T.N.-O.

Annexe B

Lignes directrices
régissant la conservation des publications
du gouvernement fédéral par les bibliothèques de dépôt

Les présentes lignes directrices s'appliquent aux bibliothèques de dépôt régionales et locales ainsi qu'aux bibliothèques centrales de dépôt qui conservent les publications fédérales dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, ou les deux.

En règle générale, toutes les monographies et publications en série doivent être conservées par la bibliothèque de dépôt à titre de collection permanente. Les publications remplacées ou celles diffusées sur microformes ou autres supports non virtuels, dont la bibliothèque de dépôt n'a pas besoin, devraient être envoyées port payé au Centre canadien d'échange du livre qui relève de la Bibliothèque nationale, conformément aux lignes directrices du Centre. Toutes les publications des bibliothèques de dépôt demeurent la propriété du gouvernement canadien. Prière de noter qu'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale* (1969), les ministères et les organismes fédéraux sont tenus d'envoyer tous les documents excédentaires des bibliothèques à la Bibliothèque nationale.

Les bibliothèques de dépôt locales doivent conserver au minimum les publications des dix dernières années.

Types de documents pouvant être *élaguer* :

1. Publications parlementaires :

    a) Procès-verbaux du Sénat : à la réception des journaux reliés.

    b) Projets de loi de la Chambre des communes et du Sénat : après leur adoption et à la parution des lois dans la Partie III de la Gazette du Canada. On peut se défaire de cette partie une fois qu'on a reçu les lois équivalentes dans les *Lois du Canada*.

    c) Feuilletons et avis de la Chambre des communes, projets de loi non adoptés et procès-verbaux des comités (sauf les rapports spéciaux comme *L'égalité ça presse!*) : un an après la clôture de la session.

2. Toute publication à la réception d'une édition révisée. Cette permission ne s'applique pas aux publications annuelles comme les rapports annuels des ministères et des organismes, qui portent sur leurs activités pendant une certaine période.

3. Les publications en double, y compris la version sommaire d'un document dont la bibliothèque a la version intégrale.

4. Les pages de publications à feuilles mobiles qui sont remplacées par de nouvelles.

5. Les parties séparées de publications à la réception des volumes complets; par exemple, les numéros mensuels remplacés par une refonte annuelle.

6. Les listes et les index des publications de divers organismes à la réception des nouvelles éditions complètes des refontes.

7. Les documents qui ont une date d'expiration; seuls les plus récents doivent être conservés.

8. Toutes les publications de Statistique Canada. Il faut les conserver conformément au *Guide de gestion des publications de Statistique Canada dans les bibliothèques/Guide to managing Statistics Canada publications in libraries*, numéro de catalogue CS11-208F et CS11-208E.

9. Tous les documents éphémères (c.-à-d. les prospectus) après trois ans. (Il faut faire preuve de prudence s'il s'agit de documents se rapportant aux activités et aux programmes gouvernementaux. Il peut s'agir de la seule source d'information qui existe dans un domaine.)

Remplacement de publications des bibliothèques de dépôt par des microcopies ou des CD-ROM

Les bibliothèques de dépôt désignées ont l'autorisation de remplacer les collections des publications du gouvernement canadien par des microcopies ou des CD-ROM, pourvu que ces supports indiquent bien toutes les références nécessaires et qu'ils soient faciles à localiser et à utiliser. Il faut aussi prévoir le matériel de lecture requis.

Si vous avez des doutes concernant la destruction de publications fédérales, sous forme d'imprimés, de microcopies ou de CD-ROM, communiquez avec le personnel du Programme des services de dépôt qui vous indiquera les mesures à prendre.